

HOMMES DU GRAND SIÈCLE

par Marc Daniel

I. — LE GRAND SIÈCLE ET NOUS

Quelque peu attiré que l'on puisse être par les études historiques, on ne peut, lorsque l'on est Français, rester insensible au prestige du XVIIe siècle : Versailles, Louis XIV, Descartes, Racine, Molière, Mansart, Lully, Poussin – je cite à dessein des noms pêle-mêle – évoquent aux yeux du monde entier l'éclat d'une civilisation incomparable, qui brilla, ou de peu s'en faut, dans tous les domaines de l'activité humaine, et aux sources de laquelle notre aujourd'hui n'a pas fini de puiser.

Il est moins certain que ce siècle nous apparaisse proche : son prestige même nuit sans doute à son accessibilité. Dans le domaine des mœurs en particulier puisque, bien entendu, il n'est pas ici question d'autre chose j'ai bien peur que les vastes perruques des années 1680 et les cravates « à la Steinkerque » ne nous dissimulent des cœurs et des têtes qui, après tout, ne furent pas différents des nôtres.

La nature physiologique de l'homme reste semblable à elle-même, tout au long des âges, avec une déconcertante immuabilité. Ce qu'Aristophane écrivait des invertis de son temps peut fort bien, par le simple jeu de la traduction du grec au français s'appliquer à ceux du nôtre ; et si vous n'avez pas rencontré autour de vous Henri III et ses mignons, c'est que vous ne savez pas reconnaître que les fraises à godrons ne font rien à l'affaire.

Il n'en reste pas moins que, dans la destinée des homosexuels, intervient autre chose que la physiologie : le problème social – adaptation aux structures juridiques existantes – n'est pas, pour eux, moins angoissant que le problème moral (2). Or, si la nature intime de l'homme est invariable, il n'en va certes pas de même des lois, des religions, des croyances et des « tabous » – ce mot est à la mode – qui, eux se modifient sans cesse et de façon si complexe que, bien souvent, leur évolution n'est pas synchrone, de sorte que, tantôt la législation reste en retard sur la croyance religieuse, tantôt au contraire la religion reste figée dans un formalisme que rejette la loi civile.

En étudiant les divers aspects de l'homosexualité au XVIIe siècle, nous aurons donc à tenir compte de ces deux aspects complémentaires du sujet : d'une part, des hommes semblables à nous ; de l'autre, des lois et des coutumes différentes des nôtres. Il serait tout aussi illusoire de voir dans des personnages comme Monsieur, frère de Louis XIV, et le duc de Vendôme, des êtres sans points de comparaison avec nos contemporains, que de les considérer, à l'inverse, comme en tout identiques à des homosexuels d'aujourd'hui.

Pour toute étude historique, la difficulté majeure à vaincre est celle des sources et de leur interprétation. Lorsqu'il s'agit d'histoire des mœurs, cette difficulté s'accroît, car les documents d'archives et les textes historiographiques s'attachent plus, en général, aux événements publics, qu'à l'intimité des existences privées. Lorsqu'il s'agit d'histoire de l'homosexualité enfin, la difficulté devient souvent presque insurmontable, car c'est là un sujet « abominable », donc qu'on évite le plus possible, au moins depuis l'établissement du christianisme.

La chance veut cependant que, pour le XVII^e siècle français, nous soyons beaucoup moins privés de renseignements sur ce domaine que pour d'autres époques. Toute la documentation qui nous est parvenue n'est pas, certes, de première qualité ; mais il n'est pas de pamphlet ordurier, ni de poème scabreux, qui ne puisse servir à l'historien des mœurs, puisqu'il ne s'agit pas ici, en règle générale, de discuter de la matérialité des faits, mais des façons de vivre, de penser et d'agir des contemporains de Louis XIII et de Louis XIV.

Une information hâtive et partielle tend souvent à nous faire croire que l'homosexualité au XVII^e siècle se résume en quelques grands noms d'invertis célèbres – Monsieur, frère de Louis XIV, Condé, Vendôme, Guillaume III d'Angleterre, le prince Eugène de Savoie, Lully... J'espère que la présente étude convaincra au moins les lecteurs d'Arcadie qu'il n'en est rien, et que ce « Grand Siècle », dans le domaine des mœurs pas plus que dans celui de la pensée, de l'art et de la littérature, ne se borne à Versailles et à l'entourage royal.

Toutefois, il est inévitable, et compréhensible, que notre documentation soit surtout abondante sur la vie des grands de ce monde – la Cour, l'Eglise, le Parlement, la République des lettres et celle des arts.

Tout d'abord, c'est de ces milieux éminents que s'occupent essentiellement les chroniqueurs et mémorialistes, dont certains, il est vrai, ne retiennent guère dans leurs récits que les événements politiques, militaires ou diplomatiques, mais dont plusieurs autres, au contraire, font une place plus ou moins importante aux anecdotes de mœurs concernant les personnages dont ils parlent ; et comme, la plupart du temps, leurs auteurs ne destinaient pas ces Mémoires et ces Chroniques à la publication, mais seulement à la lecture en privé, ils pouvaient se permettre d'y révéler des détails d'une crudité telle que pas un journaliste d'aujourd'hui ne les oserait plus. Trois surtout de ces auteurs sont importants pour notre étude : tout d'abord pour le règne de Louis XIII et la régence d'Anne d'Autriche, Tallemant des Réaux (3), dont les historiettes sont un inépuisable recueil d'anecdotes de toute sorte sur tous les personnages en vue de son époque ; toujours spirituelles, ces « historiettes » ne sont pas toutes à accepter sans examen, car Tallemant des Réaux ne répète la plupart d'entre elles qu'à titre d' « on-dit », c'est-à-dire, tout compte fait, de « potins » et il est plus que probable que beaucoup ne reposent que sur des insinuations ou des racontars sans fondement.

Pour les débuts du règne personnel de Louis XIV, le comte de Bussy-Babutin, cousin de la marquise de Sévigné – qui, lui, parlait d'un milieu auquel il appartenait lui-même, celui de la Cour –, nous a laissé un opuscule qui fit effroyablement scandale en son temps, l'Histoire amoureuse des Gaules, auquel on a pris l'habitude de joindre un certain nombre d'autres textes anecdotiques, dont l'un nous intéresse au premier chef : c'est La France devenue italienne, récit circonstancié des débauches homosexuelles qui aboutissent au scandale de 1682 dont reparlerons plus loin (4).

Enfin, le grand chroniqueur de la fin du règne de Louis XIV, le duc de Saint-Simon, a parsemé ses volumineux Mémoires d'anecdotes et de traits de mœurs dont beaucoup ont trait à l'homosexualité. Il faut noter à ce propos que Saint-Simon, catholique convaincu et austère, donc peu enclin naturellement à sympathiser avec les « sodomites », se trouve avoir eu pour ennemis politiques la plupart des invertis notoires de son temps — Monsieur, Vendôme, Huxelles, le cardinal de Bouillon... —, ce qui ne contribue certes pas à lui donner le goût de l'impartialité à leur égard ; aussi convient-il de n'utiliser qu'à bon escient les renseignements fournis par ce « petit duc coléreux et rageur » (5).

Dans les mêmes milieux de la noblesse et de la haute bourgeoisie (6), les échanges épistolaires constituent également une documentation importante ; en ces temps où les voyages d'une province à l'autre étaient longs et compliqués, et où n'existaient pas nos journaux, les lettres reçues des amis résidant à la Cour étaient souvent la seule source de renseignements courants pour les personnes résidant au loin. Si la correspondance de la marquise de Sévigné ne contient guère d'allusions aux mœurs de ses contemporains, il n'en va pas de même de celle de la Princesse Palatine – Élisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans – qui constitue une véritable encyclopédie de l'homosexualité à la fin du règne de Louis XIV (7).

Moins relevés au point de vue littéraire que les Mémoires, Chroniques et Correspondances, mais souvent plus vivants, et en tout cas plus passionnés, les chansons de chansonniers, pamphlets, épigrammes, libelles divers, contiennent des renseignements d'un ordre si intime et si scandaleux qu'il me sera souvent impossible de les citer tels quels ici. Outre la grande quantité de ceux qui accablèrent Mazarin pendant la Fronde – les « Mazarinades », dont beaucoup accusent le cardinal-ministre de sodomie, mais dont l'intérêt historique est nul en raison même de leur caractère haineusement partial – nous connaissons plusieurs centaines de ces libelles et chansons concernant des personnages du xvii^e siècle, grâce au soin que prit un érudit d'alors de les faire recopier sur de grands registres. Ces registres, connus sous le nom de Recueil Clairambault, furent à leur tour recopiés au XVIII^e siècle pour la bibliothèque du ministre Maurepas – Recueil Maurepas – et sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (8).

Pour les personnages moins en vue – bourgeois, hommes du peuple – si nous sommes privés du secours des Mémoires, Chroniques et libelles, nous disposons des documents d'ordre officiel, et notamment des rapports de police (9), des papiers concernant les prisonniers de la Bastille (10), des procès-verbaux d'interrogatoires en justice et des sentences de condamnation (11).

Enfin, pour savoir aussi ce que pensaient de l'homosexualité les gens en général, nous avons à notre disposition les textes d'un grand nombre de poésies, d'inspiration « homophile », datant de la première moitié du XVII^e siècle (12), les traités de théologie et de droit, la jurisprudence, les sermons, une grande quantité de réflexions éparses dans les œuvres des écrivains dont certains très célèbres, comme La Bruyère.

Il est plus aisé de nommer « le XVII^e siècle » que d'en donner une idée d'ensemble. Entre Henri IV, mort en 1610, et Louis XIV, qui en 1700, avait 62 ans, et devait encore régner quinze ans — il y a tout autant de différences qu'entre la reine Victoria et son arrière-petite-fille Elisabeth II. Entre les hommes qui, vers 1610, atteignaient leur trentième année et ceux qui parvenaient au même âge vers 1700, a existé très exactement la même évolution qu'entre des jeunes gens de la fin du règne de Napoléon III et de nos jours.

Nous n'avons ni l'ambition, ni la possibilité de faire ici l'histoire des mœurs au XVII^e siècle. D'autres l'ont tenté, avec un succès variable (13), et du reste seule nous intéresse ici l'homosexualité. Il n'en reste pas moins nécessaire de prévenir le lecteur des « changements d'atmosphère » qui se produisent au cours du siècle ; le libertinage assez grossier des années 1620, la licence du temps de la régence d'Anne d'Autriche, la pieuse réaction à laquelle la Compagnie du Saint-Sacrement a donné son nom vers 1640-1650, l'étouffant conformisme moral des dernières années du règne de Louis XIV, sont des faits qui s'insèrent dans le cadre de l'histoire générale, et qu'il est nécessaire de connaître pour comprendre la différence qui peut

exister entre un « libertin » de l'entourage de Théophile de Viau et un débauché de la compagnie de Messieurs de Vendôme au Temple.

(1) Cette étude repose sur une documentation réunie pour une conférence prononcée à Arcadie le 26 octobre 1956 sous le titre *Petits côtés du grand siècle*. L'auteur ne s'interdira pas, dans le présent texte, des mises au point d'ordre plus érudit que ne le permettait le cadre d'une conférence ; par contre, les auditeurs du 26 octobre comprendront qu'ils ne peuvent espérer retrouver ici certaines citations de textes du XVII^e siècle – poèmes de Saint-Pavin et du baron de Blot, chansons et épigrammes – que ne pardonnerait pas à Arcadie l'austère censure qui veille sur la pureté des mœurs de nos contemporains.

(2) Marc Daniel : *L'Homosexuel et la société à travers l'histoire*, dans *Arcadie*, n°22, octobre 1955, notamment p. 19-20.

(3) L'édition la plus accessible des *Historiettes* de Tallemant des Réaux est actuellement celle des « *Classiques Garnier* ». 8 vol. in-8, avec notes explicatives dues à G. Mongrédien.

(4) *La France devenue italienne* est publiée au tome III de l'édition de *l'Histoire amoureuse des Gaules*, dans la collection « *Elzévirienne* » (Paris, 1858).

(5) Les *Mémoires* de Saint-Simon sont accessibles soit dans l'édition de la « *Pléiade* » (5 vol. in-8), due à G. Truc et en cours de parution depuis 1947, soit dans celle que publia A. de Boislisle en 41 volumes de 1879 à 1928 (Librairie Hachette).

(6) D'autres mémorialistes que ceux qui viennent d'être cités ont, plus incidemment, fait allusion dans leurs œuvres à l'homosexualité. On en trouvera cités plusieurs au cours de l'exposé.

(7) La correspondance de la Princesse Palatine a été éditée par A.-A. Rolland, *Lettres inédites de la Princesse Palatine*, Paris, s.d., in-8. — E. Jaeglé, *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans*, Paris, 1890, 3 vol. in-8. — G. Brunet, *Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans*, Paris, 1891, 2 vol. in-8.

(8) Le *Recueil Clairambault*, pour les années 1606-1715, comprend les manuscrits 12686 à 12695 du fonds français ; le *Recueil Maurepas*, pour les mêmes dates, les manuscrits 12616 à 12645 du même fonds. Le *Recueil Clairambault* est en général plus exact, mais le *Recueil Maurepas* est mieux écrit.

(9) L. Larchey et E. Mabile, *Notes de René d'Argenson, lieutenant-général, de police*. Paris, 1866, in-8. — P. Cottin, *Rapports inédits du lieutenant de Police René d'Argenson (1697-1715)*, Paris (collection « *Elzévirienne* »), 1891, in-8.

(10) F. Ravaisson, *Archives de la Bastille (1659-1769)*, Paris, 1866-1904, 19 vol. in-4.

(11) Cf. le volume à paraître, intitulé *Guide des fonds judiciaires aux Archives nationales*, et E. Locard, *Le XVII^e siècle médico-judiciaire*, Lyon, 1902, in-4.

(12) Cf. ci-dessous.

(13) Notamment F. Gaiffe, *L'envers du grand siècle*, Paris, 1924, qui tient beaucoup moins que son titre ne semble promettre. Le souci du conformisme moral gâte radicalement la plupart des études de cet ordre lorsqu'elles émanent d'érudits de valeur, et, lorsqu'elles sont l'œuvre d'écrivains plus légers, elles sont en général dépourvues de valeur historique.

Arcadie n°36, Marc Daniel (Michel Duchein), décembre 1956

II. — CABARETS - BERGERIES – PRISONS – LE GROUPE DE THEOPHILE DE VIAU

Vers 1620, la France était bien loin d'offrir le visage majestueux et classique que nous associons volontiers à l'évocation du « Grand siècle ». Les guerres de religion, qui n'étaient guère terminées que depuis une vingtaine d'années, puis les troubles qui avaient suivi la mort de Henri IV, avaient laissé le pays effervescent, mal accoutumé à l'obéissance et à l'ordre, peu respectueux du principe d'autorité.

Dans le domaine des mœurs notamment, l'extrême licence de la cour des Valois avait laissé des souvenirs qui, conjugués avec la grossièreté des façons d'agir de Henri IV et de ses amis, contribuaient à un laisser-aller dont nous avons peine à nous faire une idée : la reine-mère Marie de Médicis elle-même n'échappait pas à des plaisanteries de fort mauvais goût de la part des grands seigneurs comme le duc de Bassompierre ou le duc de Bellegarde.

Louis XIII, qui n'avait, en 1620, que dix-neuf ans, était un adolescent morose et renfermé (14), sans autorité bien réelle, et l'atmosphère de Paris était singulièrement anarchique.

La littérature n'échappait pas à cette « crise de l'autorité » car, si Malherbe s'efforçait de « régenter le Parnasse », toute une catégorie d'écrivains affichaient au contraire leur mépris de la contrainte et des règles, et estimaient que la plus grande liberté d'expression devait accompagner la liberté d'inspiration. Il s'agit ici du reste, je dois le dire, d'un phénomène d'ordre général qui dépasse de loin les limites de notre étude d'aujourd'hui : la Réforme protestante d'une part, la renaissance de la philosophie grecque de l'autre, avaient, comme conséquence inévitable, sapé profondément le principe d'autorité en matière de religion, et, dès le XVI^e siècle, il s'était trouvé des esprits assez en avance sur leur temps pour aller jusqu'à l'athéisme ou, du moins, à l'agnosticisme, c'est-à-dire au scepticisme intégral. Les applications d'une telle philosophie dans le domaine des mœurs sont aisées à deviner. Mais l'Eglise veillait.

Il faut, certes, distinguer parmi ces « libertins » (tel était le nom dont on désignait alors tous ceux qui rejetaient la doctrine chrétienne) les penseurs et les simples débauchés. Par exemple, le prêtre italien Vanini (15), qui professa à l'Université de Toulouse une doctrine d'un rationalisme hardi, et qui y fut brûlé vif pour athéisme en 1619, eut des mœurs, semble-t-il, très pures, quoi que ses ennemis aient pu insinuer à l'inverse. Plus tard, le philosophe Gassendi, qui eut pour élèves Chapelain, Cyrano de Bergerac, Molière, fut encore un libre penseur, mais non un débauché.

A l'inverse, parmi les ripailleurs des cabarets de Paris qui affectaient de manger de la viande le vendredi, il ne faut pas, le plus souvent, chercher une pensée bien profonde. Le prêtre basque Garassus, qui, en 1623, leur consacra un ardent pamphlet, n'a pas tort de les appeler « de jeunes veaux » et de se moquer de leurs grossièretés et de leur abrutissement (16).

Mais il se trouvait des esprits assez affranchis pour appliquer dans leur vie quotidienne les principes philosophiques d'un Vanini, et assez fins pour éviter de tomber dans la débauche et l'ivrognerie : de vrais « libertins », au sens complet du mot. Le plus marquant, vers 1620, était le poète Théophile de Viau (17).

Théophile de Viau – on l'appelait couramment « Théophile » tout court – était issu d'une noble famille protestante de l'Agenais ; après des études assez poussées, il était venu à Paris, avait voyagé jusqu'en Hollande, s'était attaché au service du comte de Caudale, et s'était fait un nom dans la « République des Lettres » par des poèmes à la mode du temps – mythologie, pastorales, épigrammes – en se mêlant aux groupes turbulents qui hantaient la Pomme de Pin, le Petit More et autres

cabarets littéraires : Saint-Amant, Colletet, Boisrobert, Mairet, étaient déjà plus ou moins célèbres ; de grands seigneurs – Montmorency, Liancourt, Clermont-Lodève, La Roche-Guyon, Boutteville – se mêlaient à eux, appréciant la liberté qui régnait en ces beuveries ponctuées de piquants quatrains.

Parmi les vers qui se composaient ainsi, tous n'étaient pas destinés au public des salons élégants ; outre les chansons à boire où retentissait l'écho passablement aviné des ripailles de leurs auteurs, circulaient parmi les intimes de ces groupes des poésies érotiques et même obscènes, que, de temps à autre, un éditeur audacieux entreprenait de grouper – sans nom d'auteurs – en un recueil qui courait ensuite sous le manteau. Entreprise toujours assez dangereuse, car les pouvoirs publics veillaient, stimulés par les « dévots », toujours prompts à confondre dans une même répression les différentes formes de « libertinage ».

C'est ainsi qu'en 1619, Théophile, soupçonné d'avoir participé au Cabinet des Muses – l'un de ces recueils – par « des vers indignes d'un chrétien », fut exilé par ordre du roi ; il dut voyager pendant un an dans le Midi et en Espagne. Il se consola en correspondant avec le beau Jacques Vallée dont il avait fait peu de temps auparavant la connaissance au hasard d'une rencontre chez un parfumeur à la mode, et avec qui il avait tout aussitôt sympathisé.

Jacques Vallée, qu'on appelait plus communément Des Barreaux, était le fils d'un magistrat ami du groupe littéraire de Théophile ; en 1619 il avait tout juste vingt ans – Théophile était son aîné de neuf ans – et se faisait remarquer par son intelligence brillante, ses aptitudes poétiques et sa beauté. Il y avait en lui quelque chose d'un peu morbide peut-être, et c'est ici le lieu de remarquer que son oncle Geoffroy Vallée, brûlé vif pour crime d'athéisme en 1574, était appelé par ses contemporains « la dame de Fronize » (18).

Toujours est-il que, dans la vie de Théophile, l'amitié de Des Barreaux prit vite une place inquiétante, et le drame qui se noua de cette façon rappelle, hélas, à plus d'un égard, celui qui brisa contre Lord Alfred Douglas la radieuse existence d'Oscar Wilde.

Quels furent exactement les rapports entre Théophile et Des Barreaux ? Au premier abord, il s'agit clairement d'un amour homophile ; les lettres – en latin – écrites par le premier au second sont bien des lettres amoureuses ; pendant l'exil du poète, son ami vint même le rejoindre quelque temps en Agenais, et, retourné à Paris, fut par lui chargé de veiller à l'édition du premier volume de ses Œuvres (1621). Toutefois, Théophile, par la suite, nia toujours qu'il y eût rien de charnel dans cette amitié

Mon cœur n'a point passé ma rime,

disait-il (19) ; et Bayle affirme que ses amis les plus intimes l'ont toujours considéré comme ayant eu en horreur la sodomie. Question délicate à résoudre, certes ; et, du reste, ce qui nous importe, c'est surtout que la vie de Théophile fut tout à la fois illuminée et ruinée par cette grande amitié amoureuse, quelle qu'ait pu en être l'exacte nature.

Des Barreaux – comme Lord Alfred Douglas – avait au plus haut point l'insouciance et l'insolence de la jeunesse et le mépris des précautions. Il s'exprimait en public, sur les questions les plus graves de religion et de morale, avec une liberté qui attirait la foudre :

*Le dirai-je, mortels, qu'est-ce que cette vie ?
C'est un songe qui dure un peu plus qu'une nuit...*

chantait-il, et encore :

*D'un sommeil éternel ma mort sera suivie ;
J'entre dans le néant quand je sors de la vie...*

On reconnaissait là l'athéisme d'un disciple du philosophe Cremonini dont il avait, à Padoue, suivi, paraît-il, les leçons.

De telles imprudences allaient attirer sur Théophile, rentré à Paris après son année d'exil, à nouveau l'attention des censeurs. Précisément, le poète venait de se faire un ennemi de taille, pour des raisons du reste mal connues : le P. Voisin, Jésuite, très lié avec un nommé Louis Forest Sageot, protestant converti qui avait jadis eu maille à partir avec Théophile en une circonstance grave, s'acharna à perdre ce dernier.

En fait, ce Sageot était un fort peu recommandable personnage, une sorte d'espion et de mouchard, dont les mœurs n'avaient rien de pur ; Théophile l'avait surpris, à Saumur en 1611, « en une action très sale », ce qui ne peut guère signifier que ce que vous pensez.

Mais, au début de 1623, ces choses ne se savaient pas encore, et Théophile commit l'énorme erreur de laisser imprimer, dans un de ces fameux recueils clandestins nommé Le Parnasse satyrique, un sonnet fort obscène et faisant allusion très clairement à des actes homosexuels (20). Le P. Voisin en profita pour faire instruire contre le poète une, action en justice qui, menée avec rapidité malgré l'intervention du duc de Montmorency, aboutit, dès le 19 août, à la condamnation à mort de Théophile, par contumace.

Heureusement, celui-ci avait pu s'échapper à temps et se réfugier à Chantilly, d'où il essaya de gagner les Pays-Bas ; et, lorsqu'il fut arrêté au Catelet le 28 août, ses amis avaient agi et obtinrent que la sentence capitale ne soit pas exécutée et que le procès soit rejugé.

Théophile fut incarcéré à Paris et la grande lutte commença.

Le P. Voisin, dans la coulisse, poussait les juges à la sévérité et suscitait des témoins à charge. Sageot en personne fit une déposition meurtrière ; il affirma, le 23 novembre, avoir entendu le poète lui dire : « qu'il était tourmenté d'une chaude-pisse, et que toutes fois et quarts qu'il s'abstenait de la compagnie charnelle des garçons, ce qu'il exprimait en termes fort sales, il ne fallait point d'avoir la chaude-pisse » : c'était accuser formellement Théophile de sodomie, et le faire condamner une seconde fois au bûcher. Par ailleurs, le fameux sonnet « Philis, tout est foutu » ainsi qu'une autre poésie également fort obscène – « Approche, approche, ma dryade » – restaient des pièces à charge redoutables.

Au sein de toutes ces angoisses, Théophile devait encore connaître l'amertume des défections de quelques-uns de ses amis, notamment de l'écrivain Guez de Balzac qui, semble-t-il, le considéra comme coupable de sodomie et l'abandonna vilainement (21). Mais, de toutes ces lâchetés, une surtout devait faire saigner le cœur du malheureux – et nous retrouvons ici Oscar Wilde et Lord Alfred Douglas : Des Barreaux, l'ami si cher, le radieux compagnon, pris de peur, se mit à renier celui pour qui il était tout, et, sublime d'inconscience, lui fit parvenir dans sa prison une lettre pour l'exhorter à bien confesser ses fautes et à mourir avec joie pour purifier son âme au feu rédempteur du bûcher !

Théophile retrouva, pour répondre à l'ingrat, les plus beaux de ses accents poétiques, et c'est un vrai *De Profundis* que la *Plainte à un sien ami* qu'il adressa à Des Barreaux :

*Tu sais bien qu'il est vrai que mon procès s'achève,
Qu'on va bientôt brûler mon portrait à la Grève,
Que déjà mes amis ont travaillé sans fruit
A prévenir l'horreur de cet infâme bruit...
...Que si mon mauvais sort a fini la durée
De la sainte amitié que tu m'avais jurée,*

*Comment, suivant le cours du naturel humain,
 Tu me vois trébucher sans me donner la main.
 Pour le moins fait semblant d'avoir un peu de peine,
 Voyant le précipice où le destin me traîne,
 Afin qu'un bruit fâcheux ne vienne à me blâmer
 D'avoir si mal connu qui je devais aimer !...
 ...Sans eux [ces périls] je n'aurais vu jamais ton âme ouverte ;
 Toujours ta lâcheté m'aurait été couverte ;
 L'excès de mon malheur n'est cruel qu'en ce point
 Qui me dit, malgré moi, que tu ne m'aimes point...
 ...Je t'eusse fait jadis passer les Pyrénées,
 J'eusse attaché tes jours avec que mes années,
 Et conduit tes desseins au cours de mon destin
 Des bords de l'Occident jusqu'au flot du matin,
 Et je n'ai rien commis, même dans mon courage,
 Qui te puisse obliger à me tourner visage,
 Puisque je n'ai rien fait, et j'en jure les dieux,
 Que t'aimer, ô Tircis, tous les jours un peu mieux*

Cependant, de toutes ces épreuves, l'âme de Théophile sortait peu à peu fortifiée et trempée. Au procès, il reprenait sa combativité, niait les crimes qui lui étaient reprochés, accusait à son tour ses accusateurs. Il racontait à la Cour, le 21 octobre 1624, dans quelle circonstance il s'était fait un ennemi de Sageot, et quelle sorte d'homme était ce dernier ; Sageot, inquiet pour lui-même, rétracta ses témoignages. Puis – coup de théâtre – en juin 1625 (les procès d'alors s'éternisaient souvent) Des Barreaux, revenu envers son ami à de meilleurs sentiments, informait le Procureur général de ce que le P. Voisin l'avait jadis « sollicité de son honneur, ce qui éclairait d'un jour nouveau les mœurs du Jésuite et ses relations avec Sageot ; le roi, informé, déclara que le P. Voisin était « le plus grand scélérat du royaume », et le fit bannir de France aussitôt.

Privée de son principal promoteur, l'accusation contre Théophile s'effrita, et, le 1er septembre 1625, un arrêt de la Cour, annulant la sentence capitale du 19 août 1623, condamnait le poète à l'exil. En fait, grâce à de puissantes protections, le malheureux resta à Chantilly chez le duc de Montmorency et à Selles-sur-Cher chez le comte de Béthune.

Encore une fois nous sommes amenés à évoquer le nom d'Oscar Wilde : car, à peine remis du terrible drame où il avait failli perdre la vie, Théophile renoua avec Des Barreaux. Dès le 2 octobre, il lui écrivait : « Je vais assez bien, autant du moins qu'il m'est possible loin de toi A. Quelques mois plus tard « Très cher, je n'ai nulle raison de t'écrire, et pourtant je t'écris toi, aime-moi sans nulle raison de m'aimer... ». Un autre jour il lui parle des « délices de leur vie commune », l'appelle son « élu entre tous ».

Mais, comme Wilde encore, Théophile était ressorti de prison brisé et épuisé physiquement ; au début de septembre 1626, malade, il rentra à Paris avec la complicité tacite des autorités, s'alitait, et mourut le 25 septembre auprès de Des Barreaux, qui lui fit faire des obsèques solennelles.

La destinée exceptionnelle de Théophile, son talent exceptionnel aussi – qui ne se rappelle les vers exquis de la *Maison de Sylvie*, et *Pyrame et Thisbé*, et tant d'odes délicates ? – ne doivent pas nous faire oublier que, dans cette première moitié du XVIIe siècle, bien d'autres poètes, qui mériteraient le nom de « poètes maudits » à

beaucoup plus de titres que tant d'autres, connurent, et chantèrent, les amours homophiles.

Des Barreaux, tout d'abord – le trop beau Des Barreaux – après la mort de son ami, continua sa double carrière de jeune magistrat et d'ami des lettres. Reçu Conseiller au Parlement de Paris, il ne s'y faisait guère remarquer par son assiduité G il disait plaisamment que le roi allait plus souvent que lui au Palais », rapporte Tallemant des Réaux) mais par contre établissait solidement sa réputation de viveur : vers 1640, on le surnommait « l'illustre Débauché », et on chantonnait :

*Du vilain plaisir de la vie
Que l'on nomme sodomie
Le Conseiller Des Barreaux
Connaît tous les plaisirs nouveaux.*

Un jour qu'il « criait », le comte du Lude lui enjoignit sèchement de se taire, en le traitant de « veuve de Théophile ». Ce qui ne l'empêchait pas d'être l'amant de Marion de Lorme, et d'afficher par ailleurs la plus éclatante irrégion. Il mourut cependant, en 1673, à l'âge de 74 ans, converti et dévot, après avoir édifié le monde par un sonnet chrétien qui fit fureur :

Grand Dieu, tes jugements sont remplis d'équité...

Destinée, à tout prendre, guère plus attirante pour l'historien que celle du trop beau Lord Alfred Douglas.

Parmi les familiers du groupe de Théophile, on remarquait vers 1620, un bien laid personnage, nommé Denis Sanguin de Saint-Pavin et dont le surnom est tout un programme : le « Roi de Sodome » (22). Issu d'une famille de magistrats, lui-même prieur laïque de Saint-Côme près de Meulan, ami de Marie de Rabutin qui n'était pas encore marquise de Sévigné, assidu chez la marquise de Rambouillet, plus tard, lié avec le grand Condé, jouissant de confortables revenus, cet épicurien parfait résumait ainsi sa philosophie :

*Sans contraindre mes désirs,
Je me donne entier aux plaisirs.*

Il taquinait à l'occasion la muse, mais une 'muse d'un genre si particulier que la plupart de ses poésies restèrent manuscrites, et c'était fort bien ainsi, car même aujourd'hui je ne saurais les reproduire dans Arcadie sans y pratiquer des coupures. Elles chantent en termes fort précis les délices des plaisirs partagés avec un jeune page, et le peu de goût éprouvé par leur auteur pour les caresses du sexe dit beau.

Parmi les plus publiables de ces vers, en voici quelques-uns :

*Silvandre, si je suis blessé
Du trait que Philis m'a lancé,
Pourrais-tu le trouver étrange ?
Son esprit, sa beauté me plaît :
Puis-je pas l'aimer comme un ange ?
On ne sait de quel sexe il est...*

Ou encore ceux-ci, assez « précis » certes, mais si bien exprimés :

*Poussés de mêmes désirs,
Donnons-nous mêmes plaisirs,
Qu'égal en soit le partage :
Si, dans cet heureux instant,
Je t'en faisais prendre autant,
J'en aurais bien davantage.
Qu'il est doux de s'embrasser !
Pourquoi si fort nous presser ?*

*Cessons ensemble de vivre !
Meurs un peu plus lentement...
Encore un petit moment...
Tircis, je m'en vais te suivre...*

Il y a même, chose rare pour l'époque, dans l'œuvre de Saint-Pavin, un sonnet d'une assez jolie veine sur les plaisirs partagés par deux belles, dont « tantôt l'amant est la maîtresse, tantôt la maîtresse est l'amant ».

Saint-Pavin, vers 1650, se trouvait vieilli et fatigué – il avait 55 ans :

*Des plaisirs j'ai perdu l'usage
Et je n'ai plus le goût si fin ;
Les caresses d'un jeune page
Qui me vient trouver le matin
Ne me touchent pas davantage
Que feraient celles de Catin.*

Suivant la coutume décidément courante alors, il se convertit avec éclat en 1667, et mourut, complètement perclus, en 1670, à 75 ans, resté fidèle toutefois, jusqu'au bout, à son amitié pour Des Barreaux – Roi de Sodome et Illustre Débauché, deux survivants de leur génération, deux témoins de l'échec de cette tentative des « libertins » pour remplacer la morale chrétienne traditionnelle par une éthique assez grossièrement matérialiste (23).

La réaction catholique, dont Théophile était tombé victime, et qui s'affirme grâce à Richelieu, dispersa, dès 1630-1640, ces noyaux de libre pensée et de libres mœurs, réduisant à l'exil, plus ou moins déguisé, ou au silence, les derniers héritiers de ces « bohèmes » littéraires des années 1620 : l'ultime d'entre eux paraît bien être ce Charles d'Assoucy, qui, vers 1660, se promenait sur les routes de France accompagné d'un charmant page, la guitare, ou plutôt le luth, en bandoulière, comme le rencontrèrent Chapelle et Bachaumont à qui il proposa sans façons les services de son petit compagnon ; mais eux, qui n'aimaient pas le feu, répondirent :

*Adieu, bonsoir et bonne nuit
De votre page qui vous suit,
Et qui derrière vous se glisse,
Et de tout ce qu'il sait aussi,
Grand merci, monsieur d'Assoucy
D'un si bel offre de service,*

Monsieur d'Assoucy, grand merci ! (24).

Cette renonciation, c'est la renonciation de toute la génération littéraire de la seconde moitié du siècle à la liberté.

(14) Cf. le prochain numéro d'Arcadie.

(15) A. Baudouin, Histoire critique de J.-V. Vanini dit Lucilio, dans Revue philosophique, 1879.

(16) François Garassus, Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps ou prétendus tels, Paris, 1623.

(17) F. Lachèvre, Le procès de Théophile de Viau, Paris, 1909, 2 vol. in-4. – A. Adam, Théophile de Viau et la libre pensée française, vers 1620, Paris, 1935.

(18) F. Lachèvre, Le prince des libertins au xvii^e siècle, Jacques Vallée des Barreaux, sa vie et ses poésies, Paris 19... – F. Lachèvre, Disciples et successeurs de Théophile de Viau : Des Barreaux et Saint-Pavin, Paris, 1911.

(19) Th. de Viau, La Maison de Sylvie, ode IV.

(20) Le sonnet – que je ne saurais citer ici – commence ainsi : « *Philis, tout est foutu, je meurs de la vérole* ». A dire le vrai, la paternité de ce sonnet est fort douteuse, mais les contemporains l'attribuèrent presque unanimement à Théophile.

(21) Après la fin du procès, Théophile se vengea de Balzac en lui retournant l'accusation, qui, si elle est fondée, doit nous faire ranger Balzac parmi les homosexuels du XVII^e siècle : « Vous

m'avisez du mal que donnent les garces », écrit Théophile, « mais priez Dieu que les chirurgiens ne découvrent jamais la cause qui vous fit éviter celui-là pour tomber dans un pire. On dit que vous êtes un étrange mâle : je l'entends au rebours, et je ne m'étonne pas que vous êtes si médisant contre les dames. » (F. Lachèvre, Le procès de Théophile de Viau, I, p. 555).

(22) F. Lachèvre, Disciples et successeurs de Théophile de Viau Des Barreaux et Saint-Pavin, Paris, 1911.

(23) A citer encore, comme poète sodomite du groupe de Théophile de Viau, Claude de Chouigny, baron de Blot, 1605-1655 (F. Lachèvre, Les chansons libertines de Claude de Blot, Paris, 1919), qui chantait son goût pour les garçons en des vers d'une crudité excessive, ainsi que son athéisme :

*Je ne demande au Seigneur
Pour bonheur
Que d'être buveur, f...,
Incrédule et sodomite,
Puis mourir,
Puis mourir de mort subite !*

(24) Chapelle et Bachaumont, Voyage d'Encausse. – Voir D'Assoucy : Aventures burlesques.

Arcadie n°37, Marc Daniel (Michel Duchein), janvier 1957

III. — LES « VŒUX » DE LOUIS XIII

Pour intéressant qu'il soit, le groupe de francs-poètes qui reconnaissait en Théophile de Viau son chef et qu'illustraient l' « Illustre débauché » Des Barreaux et le « Roi de Sodome » Saint-Pavin, n'est pas, il s'en faut de beaucoup, représentatif de l'ensemble de la société française du temps de Louis XIII.

Mais, avant d'explorer les mœurs secrètes de celle-ci à la clignotante lueur des anecdotes et des libelles scandaleux, il me paraît indispensable d'examiner objectivement le cas Louis XIII : car c'est bien d'un cas historique qu'il s'agit. Louis XIII fut-il, ou ne fut-il pas, homosexuel ? On a soutenu l'une et l'autre thèse, non sans ingéniosité de part et d'autre ; mais ce n'est pas d'ingéniosité qu'il est ici besoin : l'étude, sans parti-pris, des textes à la lumière de ce que nous connaissons de l'homosexualité suffira.

Curieux homme que ce fils du Vert-Galant, que ce père du grand amateur de femmes que devait être Louis XIV : le moins qu'on puisse dire est qu'il n'éprouvait pas pour le beau sexe le même attrait que les autres Bourbons (25).

Au physique, il était maladif, sujet aux diarrhées aussi bien qu'à la constipation, névropathe, migraineux, insomniaque ; au moral, ses intimes le voyaient maussade, anxieux, personnel, jaloux, avec une dureté de cœur qui parfois confinait à la cruauté.

Sombre tableau. Non que son hérédité fût particulièrement chargée : Henri IV, malgré les excès de sa vie privée, avait gardé, grâce à un tempérament de fer, à part la cruelle goutte, une santé physique et intellectuelle intactes ; quant à Marie de Médicis, toute sottise et bornée qu'elle fût, elle était florissante à souhait : elle devait mourir âgée de soixante-dix ans, un an avant son fils.

Mais le milieu familial de Louis XIII constituait un terrain d'élection pour le développement de ces « complexes » qu'a, depuis, étudiés la science psychanalytique : un père et une mère qui ne s'entendaient pas ; le spectacle scandaleux des débauches paternelles, la promiscuité imposée avec les demi-frères bâtards et avec leurs mères (26) ; les mauvais exemples et la précoce obscénité (27) ; puis, après la mort tragique de Henri IV (l'enfant avait alors neuf ans) les responsabilités trop lourdes du pouvoir auprès d'une mère frivole et stupide, la présence des Concini abhorrés, toutes les caractéristiques d'une éducation négligée.

Très jeune, le petit prince avait manifesté sa désapprobation, puis sa répulsion pour le laisser-aller sexuel de son père : tendance naturelle, ou fruit des réflexions à huis clos de sa gouvernante la baronne de Montglat, laquelle avait « le caractère pointu » ? Il serait bien vain de vouloir en décider. Toujours est-il qu'à peine âgé de vingt mois, il griffe la marquise de Verneuil, maîtresse en titre de son père ; il refuse de dire adieu à son demi-frère Alexandre de Vendôme qui part en promenade ; et, à une bouffonne qui lui demande s'il sera un jour « aussi ribaud que son père », il répond « non ». Il n'a pas trois ans.

Il déteste surtout la marquise de Verneuil qui, du reste, le traite en quantité négligeable ; et voici que – âgé de trois ans et quatre mois – il étend à tout le beau sexe cette hargne ; s'étant disputé avec sa sœur Christine, il confesse à son aumônier qu'il a peur d'elle « pour ce qu'elle est fille - Et, à la même époque, son père ne lui laissait rien ignorer de la façon dont on fait les enfants.

Visiblement, il est hanté par ces questions, et son âme d'enfant se replie lorsqu'on les aborde devant lui ; à sa nourrice, il dit : « Je fuis l'amour » ; un autre jour, il veut jouer au prédicateur et commence son sermon par cette phrase étonnante : « Les hommes qui couchent avec les femmes... ».

Et c'est cet adolescent chaste, coléreux, orgueilleux, devenu trop tôt roi, qui, sur ses dix ans, se prend d'une amitié passionnée pour le gentilhomme chargé de s'occuper de ses oiseaux de chasse, Charles d'Albert de Luynes, âgé alors de trente-trois ans. Bel homme, viril et sportif, mais calme, timide, tout l'opposé d'un soudard ou d'un palefrenier : très tôt, Louis se sentit « une disposition naturelle à l'aimer ».

Déjà tout enfant, il avait manifesté de l'« affection » à son cocher Saint-Amour, puis de la « bonne volonté » pour son valet de chiens Harare : et la reine-mère avait du éloigner de son intimité le commandeur de Souvré et le marquis de Montpouillan (28).

C'est dans l'amitié, chaque jour plus intime, de Luynes, que le jeune roi mûrit son caractère, exaspère sa hargne contre sa mère abandonnée à l'influence des Concini détestés, décide enfin de se débarrasser de ceux-ci en faisant fusiller l'homme à bout portant dans la Cour du Louvre et en faisant brûler vive la femme pour crime de sorcellerie.

Tout historien un tant soit peu familiarisé avec l'étude de l'homosexualité reconnaîtra sans aucune hésitation cet attachement passionné d'un jeune garçon pour des serviteurs plus âgés ; que cet attachement s'explique sans doute par le manque de tendresse du milieu familial ; n'enlève rien au fait que le caractère homosexuel en est, si j'ose dire, « classique » ; André du Dognon a noté avec beaucoup de pertinence un penchant semblable dans sa remarquable nouvelle *Le dernier bal à Froideuil* (29). Et cette constatation n'est nullement infirmée par le caractère parfaitement « normal » de Luynes : ce genre de passions juvéniles n'a pas besoin, pour naître ni pour subsister, que son objet soit « accessible » : la nouvelle d'André du Dognon en témoigne également. Reste à savoir si Luynes, qui était ambitieux et intéressé, a ou n'a pas profité de cette circonstance pour s'assurer de façon durable l'amour du jeune roi par les moyens en son pouvoir.

Pour ma part, j'admettrais volontiers que oui : car, d'un côté, j'aurais peine à m'expliquer autrement que cette liaison ait pu durer dix ans, au point que, de notoriété publique, le souverain ne décidait rien sans avoir pris l'avis de son ami ; et, de l'autre, de nombreux libelles du temps font allusion à cet aspect particulier des relations du roi et du connétable (30). Le bon médecin Héroard lui-même, dans son *Journal*, raconte comment, certaine nuit, le jeune homme se relevait de son lit et, allant trouver Luynes en sa chambre, « s'amusait sans dormir » sur son matelas pendant trois quarts d'heure (31).

Du reste, le goût du roi, sans erreur possible, le portait vers les hommes, et surtout vers ceux qui exerçaient une profession sportive. Au temps même de son amitié avec Luynes, il se liait avec un tireur d'arbalète nommé d'Esplan, à qui il donna le titre de marquis de Grimault (32).

A la même époque, il faisait l'expérience de l'échec dans le domaine des relations-féminines : lorsque, par politique, il épousa Anne d'Autriche, il fallut que Luynes le portât dans ses bras, presque de force, jusqu'à la chambre nuptiale, ce qui ne l'empêcha pas de « s'efforcer deux fois » et, en bon français, cela ne peut guère signifier un triomphe amoureux (33).

Certes, Louis XIII se sentira bientôt plein d'affection et de tendresse pour sa petite épouse, mais il faudra attendre près de vingt ans avant qu'elle lui donne un enfant. Et la lune de miel conjugale ne dure guère. Et, après la mort de Luynes (1621), le roi traverse une période de mélancolie et d'abattement qui le marque pour le restant de sa vie. On commence à le voir avec ses défauts, l'avarice, le manque de cœur, la misanthropie, la sécheresse...

Richelieu, devenu, depuis 1623-1624, le « principal ministre » du souverain, connaît mieux que personne le caractère de son maître. C'est pourquoi, en 1625, il favorise l'amitié qui s'ébauche entre celui-ci et François de Baradas, écuyer de la petite écurie royale : jeune homme « de nul mérite » et même, semble-t-il, assez sot, mais beau garçon, sportif et de mâle allure. Et les chansons de courir : le petit-fils du maréchal de Saint-Luc (ancien mignon de Henri III) décoche au nouveau favori ce quatrain :

Faites-vous bougeron, (34)

Baradas, si ne l'êtes,

Comme furent Maugiron,

Mon grand-père et La Valette (35).

Et, témoigne Tallemant des Réaux (36), on accusait le roi « de faire cent ordures avec lui ».

Mais Baradas n'était pas de taille à conserver longtemps l'affection du tyran jaloux qu'était Louis XIII. Celui-ci entendait garder son favori pour lui seul ; Baradas insista pour épouser une demoiselle dont il était amoureux – injure suprême. La rupture survint vers 1632 ; la place vacante dans le cœur du roi fut occupée, alors, pour de longues années, par Claude de Saint-Simon (le père du célèbre duc auteur des Mémoires), également page de l'écurie.

Ce Saint-Simon offrait la particularité d'être laid et de sentir mauvais, nous dit-on : mais il faut croire que, malgré ces défauts, et en dépit d'un caractère peu commode, Louis XIII lui trouvait des qualités valables, puisque, de brouilles en réconciliations, leur liaison devait durer près de dix ans.

Ce peu séduisant souverain n'était cependant pas incapable d'amitié pour les femmes, à défaut d'attrance charnelle : il s'attacha, un temps, à la très élégante et spirituelle Marie de Hautefort, à laquelle il fit une cour peu compromettante, mais vite rebutée par le caractère railleur de la demoiselle et ses prétentions à se mêler de politique.

Richelieu orienta alors le roi vers une autre fille d'honneur de la reine, Louise de La Fayette, une brunette de dix-sept ans, douce et pieuse, qui se prit à son tour pour son souverain d'une tendre affection ; mais, prise de scrupules et « travaillée » par son confesseur, elle décida d'entrer en religion, et le roi pleura à chaudes larmes. Il revint à Marie de Hautefort, qui était en coquetterie avec le marquis de Gesvres, et se rendit malade de jalousie à ce sujet : il ne voulait pas que son amie se mariât et exigea la rupture des relations avec Gesvres. C'était toute l'apparence d'une passion, sans le désir physique (37).

Le désir... Louis XIII en était-il, en définitive, capable ? Certes, un certain orage, survenu à la fin de novembre ou au début de décembre 1637, allait opérer un rapprochement inattendu entre le roi et la reine et, par voie de conséquence, donner à la France Louis XIV (38). Mais cet épisode témoignait de la capacité génitale du souverain, non de ses goûts réels. Et précisément vers le début de 1638, ces goûts éclatent à nouveau, et cette fois presque avec scandale, dans la passion foudroyante qui pousse ce presque quadragénaire vers le jeune Henri de Cinq-Mars, âgé de dix-huit ans. En quelques mois, le radieux adolescent, de capitaine aux Gardes qu'il était, devient Grand-Maître de la Garde-Robe, et Grand-Ecuyer de France.

Les premiers temps, c'est l'amour parfait : on voit même le morose souverain danser, boire, en un mot rajeunir. Quant au caractère exact des relations entre les deux amis, il ne saurait être mis en doute si l'anecdote est exacte que rapporte Tallemant des Réaux (39) : « Fontrailles dit qu'étant entré une fois à Saint-Germain fort brusquement dans la chambre de Monsieur le Grand (Cinq-Mars), il le surprit comme il se faisait frotter depuis les pieds jusqu'à la tête d'huile de jasmin, et, se mettant au

lit, il lui dit d'une voix peu assurée : « Cela est plus propre A. Un moment après on heurte, c'est le roi. Il y a apparence, comme dit le fils de feu Lhuillier, à qui on conta cela, qu'il s'huilait pour le combat ».

Un autre jour, « en je ne sais quel voyage », un témoin vit Cinq-Mars, « paré comme une épousée », venir trouver Louis XIII en son lit ; et « ce mignon n'était pas encore dedans qu'il lui baisait déjà les mains ».

Mais – éternel drame de l'amour non partagé – dans ce roi mélancolique et jaloux qui l'idolâtre, Cinq-Mars ne voit qu'un dispensateur de cadeaux. Lui, le joyeux, le brillant, le fol, il court les bals et les fêtes, s'échappe avec des maîtresses, dépense sans compter, se couvre de vêtements luxueux, toutes choses qui déplaisent mortellement à Louis XIII. Les brouilles éclatent, s'enveniment. Le roi se plaint à Richelieu. Richelieu opère les réconciliations, scellées par des billets en forme de traités et revêtus de signatures. Et cela dure trois ans – trois ans d'ennui pour Cinq-Mars, trois ans de jalousie et de mélancolie pour le souverain...

Cela durerait davantage encore, sans doute, si le jeune homme ne commettait la folle imprudence de se mêler de politique et de comploter contre Richelieu. Espérait-il prendre sa place ? ou ne faisait-il qu'obéir à des suggestions venues d'ailleurs ? Toujours est-il que le complot est éventé, et le cardinal apporte au roi les preuves écrites de la trahison. Déjà, depuis plusieurs semaines, Louis XIII ne pouvait plus qu'à peine supporter son favori : « Je le vomis », disait-il. Cette fois il tranche dans le vif, et donne l'ordre d'arrestation. Cinq-Mars sera décapité, avec son ami de Thou, le 12 septembre 1642, sur la place des Terreaux, à Lyon. Et le roi, neurasthénique, atrabilaire, mourra un an plus tard, un doigt sur les lèvres.



Louis XIII... Louis le Juste, Louis le Cruel ? Sans doute fut-il, tout simplement, Louis le Refoulé. Victime de son milieu familial, d'une éducation impossible, de son manque d'intimité avec une mère incapable, de ses préjugés religieux. Car il fut toujours, non seulement pieux – son fameux Vœu de 1636 en est la preuve – mais dévot, et même étroit d'idées, et singulièrement dans le domaine des choses de l'amour. Louis XIII fut un puritain, à la fois par sécheresse de cœur et par formation religieuse, mais ce fut aussi un homosexuel, et refuser de l'admettre est se condamner à ne rien comprendre à son caractère. Cette soumission passionnée au viril Luynes, n'est-ce pas la préfiguration de cette sujétion où, par d'autres moyens, le tiendra Richelieu ? D'une femme, Louis XIII eut la faiblesse de caractère, le besoin de se sentir dominé et aussi les jalousies, les mesquineries, l'exclusivisme amoureux. Son malheur fut d'être roi : né bourgeois, ou simplement gentilhomme, il n'aurait pu exercer sur ses intimes cette tyrannie pointilleuse qui, sentimentalement, devait ruiner aussi bien son mariage avec Anne d'Autriche que ses liaisons avec Baradas, Saint-Simon, Cinq-Mars.

Mais il nous faut maintenant, derrière ce roi homosexuel sans grandeur et sans sincérité, tenter de poursuivre notre enquête sur la société française de son temps.

(25) Sur la santé de Louis XIII et sa vie intime avant 1628, la source capitale est le Journal du médecin Héroard (Biblio. nat., ms. fr. 4022-4027) édité partiellement par E. Soulié et E. de Barthélémy (2 vol., 1868). L'historiette de Tallemant des Réaux sur Louis XIII, nettement malveillante, permet de réduire à leur juste valeur les témoignages des apologistes officiels (éd. Mongrédien, II, p. 148-173). Sur Louis XIII, deux ouvrages surtout à consulter : L. Batifol, *Le roi Louis XIII à vingt ans*, Paris, 1909, et L. Vaunois, *Vie de Louis XIII*, 2, éd., Paris, 1944. Sur la santé du roi, voir les études du docteur Cabanès. Sur le problème de l'homosexualité

de Louis XIII, voir Numa Praetorius, Das Liebesleben Ludwig XIII von Frankreich, dans Abhandlungen aus dem Gebiete der Sexualforschung, II, 6, Bonn, 1920.

(26) Les témoignages abondent de la haine de Louis XIII, enfant, pour ses demi-frères bâtards : notamment pour les deux Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées.

(27) Agé d'un an et demi, il sait désigner la partie de son individu qu'on appelle « le mignon de l'Infante » (l'Infante d'Espagne était la future fiancée qu'on lui destinait).

(28) Tallemant des Réaux, Historiettes, historiette de Louis XIII.

(29) A. du Dognon, Dernier bal à Froideuil, dans Arcadie, n°6.

(30) Bibl. nat. Imp. Lb 36, 1799 à 1843.

(31) Journal d'Héroard, 5 nov. 1615. Louis XIII avait quinze ans.

(32) Tallemant des Réaux, Historiettes, histoire du Connétable de Luynes.

(33) Journal d'Héroard, 25 janvier 1619.

(34) Sodomite.

(35) Mignons de Henri III. Ce quatrain, de 1626, est dans le Recueil Clairambault. Bibl. nat. ms. fr. 12616, fol. 447.

(36) Historiette de Louis XIII.

(37) « L'amour du roi n'était pas comme celui des autres hommes, car il aimait une fille sans dessein d'en avoir aucune faveur... » (Mémoires du marquis de Montglat).

(38) On a parfois tenté de mettre en doute la paternité de Louis XIII. Certes, il est difficile d'être bien sûr de ces choses-là... Mais tous les « pères » proposés pour Louis XIV sont impossibles : Mazarin parce qu'il était alors en Italie depuis la fin d'octobre 1636, Buckingham parce qu'il était... mort. En outre, Anne d'Autriche avait déjà été grosse, et le médecin Héroard, qui soignait Louis XIII depuis sa naissance, considérait comme hors de doute la capacité génitale de son pupille ; et, après Louis XIV, il y eut le petit Monsieur.

(39) Historiette de Louis XIII.

Arcadie n°38, Marc Daniel (Michel Duchein), février 1957

IV. — LA PIEUSE FRANCE DE LOUIS XIII ET SON REVERS

La piété de Louis XIII n'était pas, en son temps, chose particulièrement notable : car la France de cette première moitié du XVII^e siècle était profondément soumise au magistère de l'Eglise (40). Plus même que cela : elle était le terrain d'une prodigieuse « renaissance » catholique, qui, sur le plan des idées se manifestait par une intense propagande doctrinale, et, sur le plan des mœurs, par une tendance sans cesse plus nette vers l'austérité considérée comme vertu. Les François de Sales, les Jeanne de Chantal, les Bérulle, les Condren, les Olier, ne sont que les plus représentatifs d'un mouvement multiforme et, un temps, tout puissant.

Car ce qui caractérise cette « contre-Réforme » française, c'est le rôle qu'y jouaient, à côté des évêques et des prêtres, les laïques pieux – nobles, magistrats, bourgeois – groupés dans une sorte d' « Action catholique » tentaculaire. La « Compagnie du Saint-Sacrement », que présidait le duc de Ventadour, comptait des affiliés partout : « on retrouve sa main, invisible mais agissante, dans toute la chronique charitable, religieuse, morale, du milieu du *mir* siècle, inspirant la législation et l'action policière... La Compagnie se mêle de politique... » (41).

Laissant de côté la lutte contre l'hérésie – essentiellement contre le protestantisme – qui est un des buts essentiels de cette « cabale des dévots », laissant de côté également la chasse aux sorciers et sorcières qu'illustrent tragiquement l'affaire des Ursulines de Loudun et l'exécution du curé Urbain Grandier (1634), nous nous bornerons à rappeler ici ce que nous citons, dans la seconde partie de cette étude, à propos du procès de Théophile de Viau. Le rôle du Père Jésuite Voisin, et l'attaque virulente du P. Garassus contre les « libertins », montrent à quel point la justice pouvait dépendre des milieux catholiques en matière de mœurs.

C'est donc sur cette toile de fond d'espionnage, de délation, de terreur, pour tout dire, qu'il faut camper les quelques figures d'homosexuels dont l'histoire fait mention pour cette première moitié du XVII^e siècle.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que presque tous appartiennent aux milieux de la Cour : partout ailleurs, les malheureux risquaient la mort, et même une mauvaise langue comme Tallemant des Réaux n'aurait pu sans danger pour eux récolter en son recueil d'Historiettes des anecdotes révélatrices.

Non pas, certes, que les grands seigneurs fussent officiellement exempts de l'observation des lois qui faisaient de la sodomie un crime (42) : s'il est un domaine où, en théorie, la loi est la même pour tous, c'est bien celui-là. Mais entre la théorie et la pratique... En ce crépuscule de la France féodale, un fossé encore presque infranchissable séparait l'aristocratie des autres classes sociales, aussi bien dans le domaine des richesses – une part considérable du sol appartenant aux nobles – que dans celui des mœurs. L'inégalité, même en matière pénale, était inscrite jusque dans la loi, puisque, pour certains crimes, le supplice réservé au gentilhomme était différent de celui qui attendait le bourgeois ou le manant (43).

Mais, plus encore que dans la loi, cette inégalité était sensible dans la vie courante. Pratiquement, tout ce qui touchait de plus ou moins près à la personne royale échappait au droit commun. Louis XIII, qui se voulait Louis le Juste, et Richelieu, son ministre, avaient beau proclamer leur intention de réduire cette aristocratie hautaine à courber le front devant la puissance souveraine : les exemples sanglants dont ils jalonnaient le règne – maréchal de Concini abattu en 1617 sous les yeux du roi adolescent ; comte de Chalais exécuté en 1626 ; comte de Bouteville décapité en 1627 ; et les victimes de 1632, maréchal de Marillac et duc de Montmorency ; et l'échafaud de Lyon où tombent en 1642 les têtes du Président de Thou et du trop

séduisant Cinq-Mars – ne punissent que des crimes d'État, non des crimes de droit commun.

De sorte qu'en fait, pour un prince, la seule conséquence pratique d'une homosexualité avouée était, au pire, la disgrâce royale : inconvenient relativement mineur en un temps où l'on était encore loin de la servilité des futurs courtisans de Louis XIV. Et, même pour les simples gentilshommes, sauf le cas de scandale éclatant ou de cabale inspirée par des ennemis puissants, les mœurs interdites n'offraient guère de danger réel, à l'inverse de ce qui se passait pour les non-nobles. Les contemporains s'en rendaient fort bien compte, comme en témoigne ce couplet inspiré par l'exécution capitale du maître d'école Vigean, brûlé vif vers 1645 pour crime de sodomie :

*Si c'était le duc de Vendôme,
Fils naturel d'un très grand roi (44),
Premier marguillier de Sodome,
Vous n'en feriez pas plus qu'à moi...*

Mais ces exécutions elles-mêmes, de leur lueur sinistre, n'éclairent-elles pas pour nous ce que dut être la vie misérable de tant d'hommes que leur irréfutable nature opposait à une loi absurde et sanglante ?

Tout proches de Louis XIII, des princes de sa famille s'abandonnèrent, bien plus librement que lui, aux mêmes penchants. C'est une chance pour les satiristes que César de Vendôme, frère naturel du roi, ait été homosexuel, car existe-t-il rime plus tentante que celle qui allie Vendôme à Sodome ? On a vu plus haut un extrait d'une chanson où, précisément, sonne cette rime. En voici une autre, qui date de 1631-1634 :

*Monsieur de Vendôme
Assiège Sodome.
De Blainville et Courtenvaux
Lui livrent un bel assaut :
Sont-ce pas de braves hommes
De tourner ainsi le dos,
De tourner ainsi le dos ? (45).*

Le bon roi Henri, décidément, n'avait pas, en fait de fils, produit des verts-galants de son espèce...

Autre prince du sang royal, le prince de Condé (père du futur Grand Condé, dont nous reparlerons) était accusé formellement par le duc de Rohan de mériter « le feu du ciel », allusion à la destruction de Sodome et de Gomorrhe et des chansons faisaient allusion à ses mœurs. Il avait pour ami un jeune page nommé Hocquetot, ce qui donnait lieu à ce jeu de mot latin : *Crimina sunt septem, crimina Principis octo* (« les péchés capitaux sont sept, mais les péchés du prince sont octo », c'est-à-dire huit et... Hocquetot) (46).

Parmi les autres grands seigneurs de ce temps, dont l'homosexualité nous est connue, il faut citer le prince de Guéménée que les chansons mettent en scène avec son « bardache », c'est-à-dire son petit ami (47), le maréchal de Grammont (aussi appelé maréchal de Guiche) qui avait perdu la bataille de Honnecourt :

*Quand il fut dans Saint-Quentin,
On lui présenta du vin.
« Monseigneur, prenez courage,
Il vous reste encore un page ! »*

Il était seigneur de Bidache en Béarn, et la rime Bidache-bardache inspirait fort les chansonniers (48).

Mais à part les princes, certains seigneurs sodomites du temps de Louis XIII sont passés à la postérité grâce au pittoresque de leurs mœurs ou au caractère insolite de leurs goûts : tel le vieux duc de Bellegarde, ancien mignon de Henri III, qui, un jour, à Essonnes, courut « après un postillon laid, sale et vieux ». Tel encore M. de Rostaing qui âgé de quatre-vingts ans, faisait des propositions fort précises au peintre Juste, lui-même quadragénaire (49).

On retiendra surtout le roi d'Yvetot – Charles du Belay – dont l'extraordinaire figure illustre une forme d'homosexualité de tout temps fort répandue, mais peu honorée par la littérature : l'attirance pour les hommes du peuple à l'allure virile et au teint sombre. « Le premier garçon dont il fut amoureux était un marmiton : il lui donna plus de 80.000 livres. Après, son maître d'hôtel succéda au marmiton, et le volait *in ogni modo*... Sa dernière amitié a été un Bohême (Bohémien) nommé Montmirail : ce galant homme en a tiré plus de 40.000 livres, quoique le bon seigneur n'eût plus guère de quoi frire... ». Un réplique que lui fit un jour un secrétaire de l'archevêque de Reims précise les goûts de ce bon roi d'Yvetot : comme celui-ci lui demandait d'entrer à son service, le jeune homme répondit : « Ma foi, Monsieur, je n'ai pas les cheveux assez noirs, ni les dents assez blanches » (50). M. du Belay devait, à la fin de sa vie, être inquiété au cours du procès criminel de deux anciens commis des Fermes du Roi, Chausson et Fabry, coupables d'avoir pratiqué la sodomie et d'avoir fourni des garçons à quelques seigneurs, dont le roi d'Yvetot... Chausson et Fabry furent brûlés vifs le 29 décembre 1661 (51), mais leurs nobles « clients » moururent de leur belle mort : deux poids, deux mesures...

Il n'est pas jusqu'au clergé qui n'ait compté, sous le règne du très catholique Louis le Juste, bon nombre de sodomites. L'archevêque de Reims, Louis de Guise, mort en 1621, se faisait chansonnier :

*Les prélats des siècles passés
Étaient un peu plus en servage
Ils n'étaient bouclés ni frisés
Et f... rarement leur page* (52).

César de Vendôme, déjà cité, avait pour secrétaire un abbé de Beauregard, qui « partageait ainsi sa vie » :

*Le long du jour Bacchus fait son emploi,
Et le soir, à la Grande Ecurie,
Il va convertir les pages du Roi* (53).

Et nous reparlerons plus loin des Jésuites...

Mais il est plaisant de terminer cette enquête sur la sodomie – c'est-à-dire le non-conformisme des mœurs – dans la France de Richelieu, par deux figures du proche entourage du Cardinal-ministre lui-même, Guillaume de Bautru et l'abbé de Boisrobert. Bautru, chargé de missions secrètes et poète, était le plus amusant bouffon qui se pût imaginer ; il lui arriva plus d'une fois de se faire bâtonner par des grands seigneurs dont il s'était moqué ; mais il était tout le premier à se plaisanter de son goût pour les pages. Le duc d'Orléans l'avait surnommé « le petit bougre » (54) ; et, un jour qu'il s'était brûlé au feu de sa cheminée, on disait qu'il était puni là d'un supplice approprié, allusion cruelle au feu du bûcher (55).

Quand à Boisrobert, autre confident de Richelieu, autre bouffon, ses mœurs étaient fable publique. Comme la belle Ninon de Lenclos lui reprochait d'être toujours accompagné d'un trop joli petit laquais : « J'ai beau le mettre en métier », répondit-il, « il revient toujours ». — « C'est, reprit-elle, qu'on ne lui fait nulle part ce que vous lui faites ». Et comme, un autre jour, il se plaignait qu'un de ses ennemis eût donné des

coups de pied au derrière à l'un de ses valets ; « il a raison, remarqua quelqu'un, c'est la partie noble de ces messieurs-là » (56).

Ainsi se précisent, derrière la Compagnie du Saint-Sacrement, derrière les couvents, les prisons et les bûchers, derrière la Sorbonne et le Parlement, les traits d'une France plus libre, où des poètes chantent les charmes des garçons, où des grands seigneurs avouent leurs goûts non-conformistes, où le roi lui-même joue aux jeux interdits...

La génération suivante nous réserve bien d'autres surprises.

(40) Sur ce grand renouveau catholique du règne de Louis XIII, voir, outre H. Bremond, Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion... (tomes I à VI, 1916-1922), F. Strowski, Histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle, Paris, 1907, 2 vol., et les articles de A. Rebelliau sur la Compagnie du Saint-Sacrement, parus de 1903 à 1910, dans la Revue des deux Mondes. Egalement R. Allier, La cabale des dévots, Paris, 1902.

(41) H. Hauser, La prépondérance espagnole, 2^eédit. p. 467 (t. IX de la collection Peuples et Civilisations).

(42) En vertu de la prohibition biblique et de la loi de Justinien portant peine capitale, reprise, dans le droit coutumier français, par un texte attribué à Saint Louis (Etablissements de Saint Louis, LXXXIII), et du reste, semble-t-il, interprété à tort comme concernant la sodomie, alors qu'il n'y est question que de « bougrerie », qui, à cette date, peut fort bien ne signifier qu' « hérésie ».

(43) Pour un crime de droit commun, le roturier était pendu, le noble décapité.

(44) Henri IV.

(45) Recueil Maurepas, Bibl. nat., ms. fr. 12616, p. 421. Sur ce Vendôme, voir le livre de L. Truc, Messieurs de Vendôme, dont j'ai rendu compte dans Arcadie, n°36, décembre 1956, p. 60-61.

(46) Tallemant des Réaux, Historiettes, hist. de Feu Monsieur le Prince Henri de Condé.

(47) Tallemant des Réaux, Historiettes, hist. de Monsieur et Madame de Guéméné.

(48) Tallemant des Réaux, Historiettes, hist. du Maréchal de Grammont.

(49) Tallemant des Réaux, Historiettes, hist. de M. de Bellegarde.

(50) Tallemant des Réaux, Historiettes, hist. de M. du Belay.

(51) Bibl. nat., ms. fr. 10969.

(52) Tallemant des Réaux, Historiettes, hist. de M. de Belle-garde.

(53) Recueil Maurepas, Bibl. nat., ms. fr. 12619, p. 371.

(54) Le petit sodomite.

(55) Tallemant des Réaux, Historiettes, hist. de M. de Bautru.

(56) Tallemant des Réaux, Historiettes, hist. de Boisrobert ; et E. Magne, Le plaisant abbé de Boisrobert, Paris, 1909.

Arcadie n°39, Marc Daniel (Michel Duchein), mars 1957

V. — LES OMBRES AU LEVER DU ROI SOLEIL

La mort de Richelieu suivie quelques semaines plus tard par celle de Louis XIII (1642, 1643) allait libérer, pendant un temps, les forces d'anarchie depuis longtemps comprimées dans l'aristocratie ; mais la reine-régente, Anne d'Autriche, était une Espagnole pieuse, très liée avec les milieux de la Compagnie du Saint-Sacrement, et, en fait, le relâchement des mœurs qui survint alors ne fut pas aussi flagrant qu'on eût pu le craindre – ou l'espérer.

Il n'en reste pas moins que les troubles, et bientôt la guerre civile – la « Fronde » – auxquels participèrent activement les milieux judiciaires, constituaient des circonstances on ne peut plus favorables pour ceux que leurs goûts en matière d'amour mettaient en conflit avec la loi : le Parlement n'avait guère le loisir, entre ses séances politiques et les barricades, d'instruire des procès de mœurs.

Curieuse famille que la maison royale de France à cette époque une veuve mûrissante et autoritaire, plus ou moins secrètement remariée à un Italien de belle prestance, d'intelligence subtile et d'ambition inextinguible, et deux jeunes garçons, dont l'aîné – il n'a que cinq ans à la mort de son père – est le souverain du pays, au moins en théorie.

Ce qui ajoute au pittoresque de la situation, c'est que le beau-père italien est cardinal et s'appelle Mazarin, qu'il puise à pleines mains dans le trésor royal de son beau-fils et de sa femme, et que les circonstances politiques contraignent ce roi, cette reine, ce prince et ce premier ministre à une véritable vie errante qui, à de certains jours, ressemble à une existence de fugitifs.

Le jeune Louis XIV est à rude école et trempe l'acier de son âme. Il adore sa mère, et, malgré toutes les sollicitations adverses, respecte son beau-père ; il a beaucoup d'affection aussi pour son jeune frère, ce qui ne l'empêche pas de se disputer avec lui de bruyante façon : il est vrai que le jeune Philippe n'a pas un caractère facile, et qu'un jour, dans un accès de rage, il pissoit sur le lit de son royal aîné !

Donc, la famille royale est unie, mais la France ne l'est guère. Mazarin, surtout, est détesté par les nobles qui voient en lui un empêcheur de danser en rond, par les bourgeois qui lui reprochent sa fiscalité oppressive (57), par les paysans et les ouvriers que la guerre civile réduit à la misère. On attribue à ce cardinal tous les vices, toutes les dépravations ; et comme, au XVII^e siècle, qui dit Italie dit sodomie, la France presque unanime considère Mazarin comme un monstre de pédérastie (58). Et non seulement on l'accuse d'avoir avec la reine des rapports autres que ceux qu'autorise la morale conjugale (59), mais on le soupçonne de vouloir initier le jeune roi aux voluptés interdites :

*Sire, vous n'êtes qu'un enfant,
L'on vous dérobe impunément,
Le larron b... votre mère,
Laire là !
Même on dit qu'il a protesté
De b... Votre Majesté
Aussi bien que son petit frère,
Laire là !*

Et il faut citer à ce propos un fait assez troublant, que rapporte dans ses Mémoires Pierre de La Porte, premier valet de chambre du jeune souverain et ennemi juré de Mazarin. Un jour de 1652, Louis XIV – qui avait alors quatorze ans – après avoir dîné chez son beau-père, arriva prendre son bain « tout triste » ; et le fidèle valet de chambre eût tôt fait de reconnaître la cause de cette tristesse, à savoir qu'on venait

de commettre sur sa personne « un attentat manuel ». Sans doute, La Porte ne nomme pas le cardinal comme auteur du geste sacrilège, mais il est aisé de le lire entre les lignes (60). La vérité historique oblige à dire, il est vrai, que le témoignage du vindicatif serviteur de Louis XIV est quelque peu suspect en raison même de la haine qu'il portait au premier ministre, et qu'il était fort capable d'interpréter de la pire façon n'importe quel incident pour s'en faire une arme contre lui.

Il serait bien présomptueux de vouloir chercher dans une anecdote comme celle-là – vraie ou controuvée – l'origine de cette répulsion que Louis XIV devait toujours, par la suite, éprouver, au cours de sa longue vie, pour les homosexuels. Mais, quelles qu'en soient les causes, cette répulsion est un fait avéré et patent : non seulement le Roi Soleil n'éprouvait aucune sympathie, même secrète, pour les plaisirs de Sodome, mais il suffisait, pour encourir sa disgrâce, d'être soupçonné avec quelque apparence de vérité de s'adonner aux jeux interdits. Saint-Simon (peu suspect d'un excès de sympathie pour Louis XIV), Bussy-Rabutin, Piori Visconti, entre autres, ont noté ce trait de son caractère. Et c'est cette répulsion qu'il faut garder présente à l'esprit si l'on veut comprendre la curieuse physionomie morale de la Cour, une fois la Fronde terminée.

La jeune génération, élevée pendant les troubles – celle des contemporains du roi – avait été, dans l'ensemble, habituée à la plus grande liberté ; si Louis XIV n'en profita que pour faire une carrière de coureur de jupes, d'autres – de nombreux autres – ne dédaignaient pas les charmes des jeunes gens, voire même des moins jeunes. Ainsi, vers 1660, c'est-à-dire au moment où Anne d'Autriche et Mazarin s'effacent et où, la paix revenue, Louis devient « le Roi Soleil », foisonnent autour de lui les princes et les courtisans homosexuels, tandis que lui, tout à ses amours pour Louise de La Vallière et un certain nombre d'autres demoiselles, est prêt à sévir durement au premier scandale. Contraste complet, donc, avec le temps de Louis XIII : désormais, le roi est plus énergique et nettement plus hostile, mais aussi l' « opposition » homosexuelle est plus compacte et plus hardie.

A la Cour, le premier personnage après le roi était son frère, qui, né en 1640, avait donc une vingtaine d'années au moment du « lever du soleil ». Et précisément, il apparaissait de plus en plus clairement à tous les yeux que ce prince — Son Altesse Royale Philippe de France, duc d'Orléans, pour lui donner son titre officiel, mais qu'on appelait couramment « Monsieur » tout court, comme c'était la coutume pour les frères des rois — n'était pas un vert-galant comme son royal aîné (61).

Il était même tout autre chose que cela. Cet adolescent brun, aux yeux vifs, au teint coloré, qui aimait la vie luxueuse, les vêtements coûteux, les repas fins, les bijoux, avait pour compagnons et amis un certain nombre de gentilshommes de son âge plus que suspects sur le chapitre des mœurs : entre eux, « on parlait des jeunes gens comme une compagnie d'amoureux a coutume de parler des jeunes filles ». Et on ne tarda pas à s'apercevoir que Monsieur ne se déplaçait nullement à de telles conversations.

Philippe Erlanger, évoquant la turbulente mémoire du frère de Louis XIII, Gaston, et celle d'un certain nombre d'autres encombrants frères de rois des temps passés – François d'Anjou sous Henri III, Charles de Berry sous Louis XI, Louis d'Orléans sous Charles VI, et je dois en oublier – émet l'opinion que c'est volontairement et sciemment que Mazarin et Anne d'Autriche ont efféminé Philippe d'Orléans : adonné aux plaisirs et aux futilités mondaines, il n'aurait ainsi pas le loisir de se mêler de politique et de faire de l'opposition à son frère.

Je suis bien certain qu'aucune- éducation au monde ne saurait faire d'un homme attiré par les femmes un homosexuel. Tout au plus pourrait-elle l'accoutumer à une

certaine... ambivalence, mais, une fois disparue la contrainte, le penchant naturel reprendrait aussitôt le dessus. Il ne fait donc pas l'ombre d'un doute, pour quiconque est un tant soit peu familiarisé avec les mécanismes de l'homosexualité, que si Monsieur eut du goût pour les hommes, ce goût fut fort indépendant du pouvoir de ses précepteurs.

Mais il faut bien reconnaître – et c'est dans cette mesure sans doute que Philippe Erlanger a raison – que, pour un jeune homme manifestant des penchants « arcadiens », il eût été préférable, si l'on voulait combattre ces tendances, de lui choisir d'autres compagnons que l'abbé de Choisy...

L'abbé de Choisy était le fils d'une amie d'Anne d'Autriche ; on ne l'accusa jamais à proprement parler d'homosexualité, et nous avons même au contraire plusieurs preuves de son goût pour les femmes ; mais sa mère – veuve coquette, voulant paraître jeune, et désireuse de ne pas avoir auprès d'elle un garçon dont l'âge aurait pu faire deviner le sien – prit l'habitude de l'habiller en fille ; elle lui fit percer les oreilles, l'habituait à porter des robes, des corsets, des coiffures à la Fontanges. Le malheur voulut que, parvenu à l'âge d'homme, l'abbé garda ces goûts ; il commença par s'habiller d'une soutane de soie noire avec une queue et des rubans, puis, insensiblement, en ouvrant le col, en mettant des pendants d'oreilles en diamant et des colliers de perles, en se fardant, finit par se vêtir tout à fait en femme. Parvenu à ce point, on prit l'habitude de l'appeler « Madame de Sancy » ou « la Comtesse des Barres », et il mena ouvertement la vie d'une femme (62).

Un tel exemple ne pouvait guère contribuer à viriliser le jeune Monsieur. A force de passer des après-midi avec Choisy à discuter de nuances de robes et d'emplacement de mouches (l'abbé en mettait une douzaine, les jours de gala, avec un masque « de peur du hâle »), le prince ne tarda pas à devenir maniéré, futile — ce que nous appellerions, en langage un peu cru, une « affiche ».

Saint-Simon, qui le connut assez bien quelques années plus tard, nous le dépeint avec ses souliers à hauts talons, ses rubans, ses parfums, sa perruque noire poudrée tout étalée en avant, le fard qu'il se mettait « imperceptiblement », et ses criailleries, sa mauvaise langue, sa susceptibilité, son amour des colifichets, de la parure, des racontars, des brouilles... Le comte de Tournon définissait Monsieur « la plus sottise femme du monde », et la Cour fut bientôt défrayée de mille et une anecdotes sur ce singulier prince.

Ainsi, à la bataille de Cassel en Flandre – car cet efféminé, en vrai Bourbon, était fort brave – avant de monter à l'assaut, il se parait devant un miroir sous sa tente ; et il allait au feu « tout fardé et indolent ». Ce qui ne l'empêchait pas de gagner la bataille avec éclat et triomphe, à la grande jalousie du roi.

L'abbé de Choisy – orfèvre en la matière – raconte que ce pauvre Monsieur aurait bien souhaité s'habiller en femme, « mais il n'osait, à cause de sa dignité : les princes sont emprisonnés dans leur grandeur. Mais il mettait, le soir, des cornettes, des pendants d'oreilles et des mouches, et se contemplait dans les miroirs, encensé par ses amants . (63). Il prenait sa revanche dans les bals masqués, tel celui où Choisy le vit costumé en femme : « il se fit un peu prier avant que d'ôter son masque ; il ne demandait pas mieux, et voulait être vu. On ne saurait dire à quel point il poussa la coquetterie en se mirant, en mettant des mouches, en les changeant de place... » (64).

Avec cela, c'était l'homme du monde le plus attaché à ses amis, mais aussi le plus brouillon et le plus bavard : « tracassier et incapable de garder un secret, soupçonneux, défiant, semant des noises dans sa cour pour brouiller, pour savoir, pour s'amuser, et redisant des uns aux autres... dit Saint-Simon (65).

Il vivait entouré de tout un cercle de jeunes courtisans, au premier rang desquels brillait son ami en titre, le beau chevalier de Lorraine, qui fut la grande et unique passion de sa vie, et à qui il donna une fortune presque royale. Le chevalier de Lorraine appartenait à la famille des Guise ; un autre favori de Monsieur, le chevalier de Châtillon, « aussi beau et aussi bien fait qu'homme de France » (66), était de la race des Coligny, et on eût pu faire à ce propos de belles réflexions sur les derniers descendants des grandes familles, car, au temps de Charles IX, Coligny et Guise se combattaient avec d'autres armes que leurs arrière-petits-neveux dans l'alcôve du frère de Louis XIV.

Toujours dans l'entourage de Monsieur, on voyait un certain Bolgar, à qui le prince fit cadeau d'une épée enrichie de diamants ; un cadet aux gardes nommé Monroë ; le marquis d'Effiat, dont la physionomie morale est assez trouble ; et un grand nombre de gentilshommes, d'aventuriers, de personnages plus ou moins louches, tel ce Maurel de Volonne qui « vendait des garçons comme des chevaux et allait au parterre de l'Opéra pour faire ses marchés » (67).

Bien entendu, quelle que fût l'antipathie de Louis XIV pour les homosexuels, il ne pouvait rien faire en ce domaine contre son frère, d'autant plus que – s'étant assuré les bons offices du chevalier de Lorraine par des libéralités adéquates – il en tirait largement son profit, possédant ainsi un moyen de pression tout puissant sur le duc d'Orléans en cas de conflit...

Abrités derrière l'exemple du premier prince du sang, nombreux étaient ceux qui, plus ou moins ouvertement, se flattaient de suivre librement leurs goûts.

Le vainqueur de Rocroi, le prestigieux héros des guerres espagnoles, le « Grand Condé », second prince du sang, était de ceux-là. « A l'armée, il s'habitua à de jeunes cavaliers ; quand il en revint il ne pouvait plus souffrir les dames ; il donna pour excuse qu'il était tombé malade et qu'on lui avait tiré tellement de sang qu'on lui avait ôté toute force et tout amour ». (68). Un jour que la belle Ninon de Lenclos essayait de le séduire, elle vit son torse si velu qu'un proverbe latin lui revint à la mémoire : *Pilosus aut fortin aut libidinosus* (69) ; mais, au bout de quelques instants, déçue Monseigneur, il faut que vous soyez bien fort ! » (70).

On connaît les vers de mirliton par lesquels Condé se chansonnait lui-même de son goût pour les garçons : un jour qu'il descendait le Rhône avec son ami La Moussaye et qu'un orage leur faisait craindre quelque accident, ils alternaient les couplets suivants :

*Carus amicus Mussaeus,
Ah, bone Deus, quod tempus
Landerirette,
Imbre sumus perituri,
Landeriri.
Securae sunt nostrae vitae,
Sumus enim sodomites,
Landerirette,
Igue tantum perituri,
Landeriri (71).*

Il faut citer aussi les deux frères Grammont et Guiche – neveux du maréchal de Guiche cité ici pour le règne de Louis XIII (72) – riches, jeunes, beaux, élégants, bien vus du roi, et qui, vers 1670, étaient la fine fleur de la Cour ; ils affectaient envers les dames une fatuité méprisante, de sorte qu'elles étaient folles d'eux ; mais ils préféraient les parties fines en compagnie de jeunes gens et de gentilshommes de mêmes tendances – marquis de Manicamp, chevalier de Tilladet, marquis de Biran,

chevalier Colbert... Bussy-Rabutin, qui n'avait point ces mœurs mais qui ne s'étonnait de rien, raconte qu'un jour il trouva Guiche couché avec Manicamp ; et, philosophe, il conclut : « Pour moi, je ne condamne point vos manières ; chacun agit à sa guise, mais je n'irai point à la béatitude par le chemin que vous tenez » (73). Admirable programme de libéralisme !

Je ne citerai pas ici tous les seigneurs homosexuels que m'ont livrés les chroniques, mémoires, pamphlets pour la première partie du règne de Louis XIV : ils sont nombreux, mais, trop souvent, ce ne sont que des noms...

Mais une anecdote – qui est un peu plus qu'une anecdote – illustrera à merveille l'atmosphère de cette Cour (où, par ailleurs, régnaient les Fontanges et les Montespan). C'est Bussy-Rabutin qui nous la raconte (74). « La facilité de toutes les dames avait rendu leurs charmes si méprisables à la jeunesse qu'on ne savait presque plus à la Cour ce que c'était que de les regarder ; la débauche y régnait plus qu'en lieu du monde, et quoique le roi eût témoigné plusieurs fois une horreur inconcevable pour ces sortes de plaisirs, il n'y avait qu'en cela qu'il ne pouvait être obéi. » Un jour – vers 1678 – quelques seigneurs particulièrement hardis – nommément Guiche, Grammont, Tilladet, Manicamp, Biran, Tallard, entre autres – eurent l'idée de fonder une société secrète, une « confrérie », dont les statuts prévoyaient l'abstinence totale à l'égard des femmes, le port d'un insigne qui représentait un homme foulant une femme aux pieds, « à l'exemple de la Croix de Saint-Michel, où l'on voit que ce saint foule aux pieds le démon ».

Ce qui était moins innocent, c'était que chaque candidat à l'admission devait être « visité » par un des quatre grands-prieurs (on comprend ce que cela veut dire). Mais il faut croire que cette condition n'était pas si désagréable, puisque la confrérie s'accrut rapidement.

Elle s'accrut même de façon si brillante, le jour où deux princes de la famille royale y entrèrent, que son éclat attira la foudre royale.

(57) Pour parler comme les contribuables de M. Ramadier !

(58) C'est par centaines qu'il faudrait citer les « Mazarinades », pamphlets généralement orduriers dirigés contre Mazarin pendant la Fronde. Parmi les mieux écrits, voir *Le Ministre d'Etat flambé*, de Cyrano de Bergerac.

(59) Voir entre autres l'immonde Mazarinade intitulée *La Custode de la Reine qui dit tout*.

(60) P. de La Porte, *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, 1839 (Nouv. coll. de Mém. pour servir à l'Hist. de Fr., t. VIII), p. 51 et 55.

(61) Sur Monsieur, voir le livre original et parfois paradoxal de Philippe Erlanger, *Monsieur, frère de Louis XIV*, Paris, 1953, qui est puisé aux bonnes sources. Les *Mémoires de Saint-Simon et la correspondance de la Princesse Palatine* (la propre femme de Monsieur) constituent l'essentiel de notre documentation sur ce prince.

(62) Abbé de Choisy, *Mémoires*, éd. Petitot et Monmerqué, 1828 (Coli. de Mém. relat. à l'Hist. de Fr., t. LXIII).

(63) Abbé de Choisy, *Mémoires*.

(64) Abbé de Choisy, *Mémoires*.

(65) Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Boislisle, VIII, p. 338.

(66) Note du Recueil Maurepas, Bibl., nat., ms. fr. 12619, p. 35.

(67) Princesse Palatine, *Correspondance*, éd. Brunet, I, p. 251.

(68) Princesse Palatine, *Correspondance*, éd. Brunet, I, p. 241.

(69) « Les poilus sont ou bien forts ou bien amoureux ».

(70) H. Malo, *Le grand Condé*, p. 123.

(71) « Cher ami La Moussaye, ah, quel temps, bon Dieu ! Nous allons périr noyés » — « Nos vies sont en sûreté, car nous sommes sodomites, seul le feu peut nous faire périr ».

(72) *Arcadie*, n°39, mars 1957, p. 15.

(73) Bussy-Rabutin, *Histoire amoureuse des Gaules*.

(74) Bussy-Rabutin, *La France devenue italienne*.

Arcadie n°40, Marc Daniel (Michel Duchein), avril 1 957

VI. — MAINTENON ET LA « FRANCE RAVIE »

Louis XIV se savait entouré de « sodomites », et ne manquait pas une occasion de manifester sa réprobation et sa répulsion ; mais ni l'une ni l'autre n'empêchaient le « vice italien » de se répandre à la Cour, à commencer par l'entourage de Monsieur et par le groupe – Guiche, Grammont, Biran, Tilladet, Manicamp – inventeur de la « confrérie » dont nous avons parlé.

Un grand frisson de peur, soudain, passa parmi tous ces hommes qui, pour fanfarons qu'ils fussent, savaient qu'ils risquaient, les uns le bûcher, les autres la disgrâce et l'exil. Ce fut en 1680, lorsqu'éclata l'épouvantable scandale de l'Affaire des Poisons. Le roi, décidé à purger la Cour de tous les vices qui y pullulaient – il commençait à incliner vers la dévotion, et avait été révolté par les révélations de l'enquête sur les empoisonnements : magiciennes, avorteuses, prêtres défroqués, diseurs de messes noires, touchant de près aux plus grands personnages de la Cour... –, avait pensé à profiter de l'occasion pour faire rechercher par la Chambre ardente – le terrible tribunal – les crimes de sodomie. Il y eut un moment d'affolement, même dans l'entourage de Monsieur (75) ; finalement on en fut quitte pour la peur. Mais le roi ne perdait pas de vue les agissements des « sodomites ».

De sa maîtresse Louise de La Vallière, il avait eu, entre autres, un fils, né en 1663, à qui il avait donné le titre de comte de Vermandois ; celui-ci était, en 1681, un jeune homme de dix-huit ans, aussi beau, paraît-il, que l'avait été sa mère, et promis à une brillante carrière, puisqu'il avait déjà reçu la charge d'Amiral de France.

Est-ce Grammont, est-ce Guiche, est-ce plutôt Biran, qui osa l'attirer dans la « Confrérie » que nous savons ? Un bruit beaucoup plus extraordinaire encore courut dans les cercles de la Cour : c'est que son propre frère, le Dauphin, fils du roi et de la reine, l'avait débauché (76). Il est certain que des soupçons, un temps, eurent cours sur les mœurs de ce gros prince qui fut, pendant cinquante ans, l'héritier du trône de France ; « quelqu'un voulut un jour le plaisanter sur son inclination pour les hommes, mais il s'emporta comme je ne l'avais jamais vu le faire » (77). En tout cas, si le Dauphin eut des goûts homosexuels, cela ne l'empêcha pas d'avoir une maîtresse en titre, la célèbre Mlle de Choin, et de nombreuses « passades » avec des actrices et des femmes légères. Problème délicat à résoudre... Madame – sa tante – assure que ces insinuations étaient pure calomnie, et je pense que nous pouvons l'en croire. Donc, le comte de Vermandois était, vers 1681, entré à la « Confrérie » ; il avait été, en sa qualité de fils du roi, dispensé d'une partie des rites d'initiation, c'est-à-dire qu'on lui avait donné le choix de son « parrain » : il avait élu Biran, ce qui avait beaucoup fait protester les autres.

Vers le même temps, un autre jeune prince de la famille royale, le prince de La Roche-sur-Yon, frère du prince de Conti, donc cousin germain de Condé, âgé de seize ou dix-sept ans, était aussi admis à la « Confrérie ». C'était beaucoup d'honneur pour celle-ci : beaucoup d'honneur et beaucoup d'audace. On ne tarda pas à s'en apercevoir (78).

Comment Louis XIV apprit-il que le scandale du « vice italien », non content d'éclabousser son frère, rejaillissait sur son fils et un de ses cousins ? Nous ne le saurons probablement jamais. Toujours est-il qu'aussitôt il décida de faire un exemple : c'était en 1682. Vermandois, mandé auprès du roi, fut fouetté en sa présence, puis exilé ; La Roche-sur-Yon fut envoyé en résidence forcée chez ses cousins Condé, au château de Chantilly, et perdit à jamais l'amitié et l'estime de son souverain ; les autres membres de la « Confrérie » furent disgraciés, chassés de la Cour : et telle fut la colère royale contre les fautifs que « personne n'osa parler pour

eux ». Les principales victimes furent le prince de Turenne et le marquis de Créqui, le chevalier de Sainte-Maure, le chevalier de Mailly, M. de Mimeuvre – ces trois derniers amis intimes du Dauphin, ce qui ne laisse pas d'être troublant quant aux goûts secrets de celui-ci –, le comte de Roucy, le vidame de Laon, le comte de Marsan frère du chevalier de Lorraine...

Une autre « fournée » d'exils, à peu près à la même époque, suivit un répugnant scandale qui eut lieu dans un restaurant de la rue aux Ours : quelques seigneurs, « saouls comme des cochons », firent monter de la rue un petit marchand d'oublies à qui, malgré ses cris, ils coupèrent les parties viriles et qui en mourut. Le roi voulait faire exécuter les plus compromis ; sur la prière de leurs familles, il se contenta de les chasser de la Cour et de les priver de toutes leurs charges : c'étaient le marquis de Biran – l'un des chefs de la « confrérie » à qui le souverain témoigna à cette occasion un mépris cinglant, le chevalier Colbert, fils du ministre, que son père bâtonna publiquement, le marquis de la Ferté, le chevalier de Tilladet (79).

De fait, après 1682, c'en est fini de la génération fanfaronne des Guiche et des Grammont : l'homosexualité subsiste, certes, mais, désormais, moins provocante.

Du reste, toute l'atmosphère de la Cour change à cette époque, et une France nouvelle prend forme. Louis XIV, quadragénaire, n'a plus les mêmes ardeurs qu'autrefois ; son goût des fêtes, des jeux, s'atténue ; la religion l'attire. Lassé de sa trop bruyante maîtresse Montespan, il trouve de plus en plus de charmes à la conversation sérieuse de la séduisante, intelligente et dévote marquise de Maintenon ; et il finit par l'épouser secrètement en 1684. La Cour prend alors un ton compassé ; les Jésuites renforcent leur influence, et sur le royaume tombe lentement un grand nuage étouffant de conformisme et d'austérité.

*... Quand le soleil couchant, si beau, dorait la vie,
Quand Maintenon jetait, sur la France ravie,
L'ombre douce et la paix de ses coiffes de lin... (80),*

ainsi Verlaine, devenu provisoirement catholique, voyait la dictature de sacristie de la fin du Grand Siècle. La France ravie ? La France ravie, c'étaient les couvents, comblés de dotations et de privilèges ; c'étaient les Jésuites, installés partout et triomphant de leurs ennemis les Jansénistes ; c'étaient les profiteurs de l'entourage de Maintenon, le clan dévot qui menait désormais la politique française. Le revers, que Verlaine oublie, c'étaient les protestants exilés, les guerres ruineuses, la misère indicible, la disgrâce de tous les hommes assez libres, tel Vauban, pour élever la voix.

Aussi la nouvelle génération, pour échapper à l'asphyxie, se détourne-t-elle de la Cour, et cherche-t-elle ailleurs ses distractions.

Monsieur, qui, lors du mariage de son frère avec Maintenon, a quarante-quatre ans, vit désormais dans son château de Saint-Cloud – une merveille d'art et de luxe – avec son chevalier de Lorraine, son chevalier de Châtillon, son marquis d'Effiat, et tous ses amis ; il y mourra en 1701, âgé de soixante et un ans, apoplectique, et sa veuve, en brûlant les papiers secrets de sa cassette, attrapera mal à la tête à respirer les senteurs capiteuses qui s'en dégagent (81).

Bon gré, mal gré, pour éviter des drames familiaux, Louis XIV a toujours manifesté une indulgence particulière pour les mœurs de son frère. Il en va de même pour un autre personnage de sa Cour, son cousin le maréchal duc de Vendôme – le petit-fils de César de Vendôme dont nous avons parlé pour le temps de Louis XIII (82) – grand capitaine et vainqueur en de nombreuses campagnes : pour ne pas perdre ce précieux général, le roi ferme les yeux sur le scandale de ses mœurs, au grand étonnement des contemporains (83).

Ebouriffante figure que celle de ce descendant de Henri IV. Capable de raffinements exquis et de grossièretés inouïes, sale jusqu'à provoquer le dégoût, débauché avec ostentation, et au demeurant le meilleur homme du monde, adoré de ses soldats et de ses amis, amateur d'art et roi des débraillés, c'était surtout le plus cynique des homosexuels, et des homosexuels passifs, ce qui tranche sur les goûts de la plupart de ces autres seigneurs qui aimaient les pages. Plus encore que Monsieur, il recherchait les hommes bien virils ; il y mettait un mépris des convenances proprement royal : « il n'en faisait pas plus de façon que de la plus légère et de la plus ordinaire galanterie ». Ses valets, ses sous-officiers, ses porteurs de chaise lui étaient bons : « on dit même que les paysans de sa belle maison d'Anet se tenaient avec soin sur son chemin lorsqu'il y allait à la chasse, parce qu'il les écartait souvent dans le bois pour se faire f..., et leur donnait à chacun une pistole pour prix de leur travail : cela les aidait à payer la taille. » (84).

Il s'était, au cours d'une campagne, emparé de la ville de Barcelone en la prenant à revers. Le poète Palaprat en fit ce quatrain pour mettre au-dessous de son portrait :

*Le héros que tu vois ainsi représenté,
Favori de Vénus ainsi que de Bellone,
Prit la vérole et Barcelone
Toutes deux du même côté. (85).*

Le maréchal duc de Vendôme avait un frère, le grand prieur, qui vivait au Temple – dans le palais proche de la tour où, plus tard, Louis XVI fut prisonnier – où il menait joyeuse vie : Saint-Simon dit qu' « il avait tous les vices de son frère : sur la débauche il avait de plus que lui d'être au poil et à la plume.. (86).

Un autre maréchal, grand homme de guerre, eut la singulière chance de pouvoir satisfaire ses goûts homosexuels au vu et au su du roi sans encourir sa disgrâce : c'est le maréchal d'Huxelles, « un grand et assez gros homme, tout d'une venue. ». De ses débauches grecques », il « ne prenait pas la peine de se cacher » : il « accrochait de jeunes officiers », outre de « jeunes valets très bien faits, et cela sans voile, à l'armée et à Strasbourg » (87). Saint-Simon estime même que la chose allait jusqu'à l'indécence, « par les airs que prenaient avec lui des jeunes gens bien faits, de peu et pauvres, et des subalternes de régiments, tandis que les commandants de ces corps s'asseyaient à peine et n'osaient dîner chez lui. » (88).

Les chansonniers s'en donnaient à cœur joie :

*D'Huxelles aimera la jupe
Quand je cesserai d'aimer le vin (89).*

Mais d'autres étaient moins heureux. Et, parmi eux, le plus illustre est sans doute ce pauvre prince de La Roche-sur-Yon, victime du scandale de 1682 (90), et qui, devenu prince de Conti à la mort de son frère aîné, vécut toute sa vie dans une semi-disgrâce malgré sa valeur militaire. C'était un personnage brillant, fantasque, séduisant au possible, et il est bien probable que Louis XIV le jalousait. Il fut élu roi de Pologne, mais ne prit jamais possession de ce trône lointain. Depuis ses débuts dans la « Confrérie », il n'avait pas cessé d'aimer les hommes ; c'était, comme dit Saint-Simon, « un de ses prétendus rapports avec César » (91).

Autre célèbre homme de guerre de la fin du grand siècle, le maréchal de Villars fut aussi un homosexuel notoire : « le vice d'aimer les jeunes garçons est la plus grande passion du duc de Villars... Le joli prince d'Eisenach voulut une fois lui faire donner des coups de bâton parce qu'il lui avait fait une déclaration d'amour ». (92).

Du reste, quelque pesante que soit une dictature morale, elle ne parvient jamais à supprimer ce qui est dans la nature, elle ne fait que recouvrir le tout d'un voile d'hypocrisie. Dans le proche entourage de Mme de Maintenon vivait un des plus

joyeux débauchés de la jeune génération, sans qu'elle s'en soit jamais doutée, s'il faut en croire Saint-Simon (93) : c'est du marquis de Courcillon que je veux parler. C'était le fils d'une amie intime de Mme de Maintenon ; il avait vingt ans, il était parfaitement beau, spirituel, brave, et sa mère en était folle ; mais c'était le plus insouciant et le plus bouffon garçon du monde. A force de débauches, il fut obligé de subir une opération au fondement ; et sa mère, qui ne se doutait de rien, non plus que la femme du roi, venait lui rendre visite avec son amie. Notre garçon leur tenait des discours d'une si haute élévation et d'une si grande piété qu'elles le croyaient un saint ; elles en parlèrent au roi, et s'il l'avait voulu Courcillon aurait pu en profiter pour faire sa fortune ; mais il préféra continuer à s'amuser à sa guise, et à faire la joie des chansonniers

*Beau Courcillon, vous revenez à nous
Quand on vous a prétintailé les fesses... (94).*

Certes, nombreux furent, soit parmi les courtisans de la fin du grand règne, soit parmi les seigneurs que leurs opinions tenaient éloignés de la Cour, les homosexuels notoires ; j'en pourrais citer des dizaines (95), mais ce ne serait, en fin de compte, qu'une énumération stérile. Mieux vaut maintenant tourner notre regard vers les autres milieux de la société française louis-quatorzienne : la bourgeoisie, le monde des arts et des lettres, la magistrature, l'Eglise, et, si possible, le peuple.

- (75) Primi Visconti, Mémoires sur la Cour de Louis XIV, éd. J. Lemoine, p. 277-278.
(76) Princesse Palatine, Correspondance, éd. Brunet, I, p. 302. Madame croit que ce sont le chevalier de Lorraine et son frère le comte de Marsan qui ont débauché le jeune Vermandois.
(77) Princesse Palatine, Correspondance, éd. Brunet, II, p. 167.
(78) Les sources principales, pour toute cette affaire, sont La France devenue italienne, de Bussy-Babutin et les Mémoires du marquis de Sourches (éd. de Cosnac, I, p. 111-112). On y trouve des allusions dans les Mémoires de Saint-Simon.
(79) Bussy-Rabutin, La France galante, ou Histoires amoureuses de la Cour, p. 425-428.
(80) Verlaine, Sagesse.
(81) Princesse Palatine, Correspondance, éd. Brunet, I, p. 50.
(82) Arcadie, n°39, mars 1957, p. 14.
(83) Notamment de Saint-Simon, Mémoires, éd. Boislisle, XIII, p. 282, qui parle de la « faiblesse si étrange et si marquée » que le roi eut toujours pour Vendôme. — Sur Vendôme et son frère, voir l'ouvrage de L. Truc, Messieurs de Vendôme, et mon compte rendu dans Arcadie, n°36, décembre 1956, p. 60-61.
(84) Commentaire du Recueil Maurepas, Bibl. nat., ms. fr. 12623, p. 229.
(85) Recueil Maurepas, Bibl. nat., ms. 12643, p. 285.
(86) Saint-Simon, Mémoires, éd. Boislisle, XIII, p. 299.
(87) id. XI, p. 40.
(88) id. XI,, p. 423.
(89) Recueil Maurepas, Bibl. nat., ms. fr. 12644, p. 191.
(90) Cf. ci-dessus, p. 30.
(91) Saint-Simon, Mémoires, éd. Boislisle, XVII, p. 124. Sur les mœurs de Conti, voir surtout la correspondance de la Princesse Palatine, notamment éd. Brunet I, p. 308 ; éd. Rolland, p. 230.
(92) Princesse Palatine, Correspondance, éd. Brunet, I, p. 320 ; II, p. 21.
(93) Saint-Simon, Mémoires, éd. Boislisle, XIV, p. 131-133.
(94) Recueil Maurepas, Bibl. nat., ms. fr. 12643, p. 136.
(95) Notamment le duc de Brissac, qui, sentant venir la mort, confessa publiquement sa liaison avec un Italien en présence de celui-ci (Correspondance de la Princesse Palatine, éd. Jaeglé, I, p. 188) ; le comte de Tallard ; le duc de Thouars, sur lequel le Recueil Maurepas (ms. fr. 12 619, p. 395) contient un couplet impossible à citer mais bien drôle ; le marquis de Marcilly ; le duc de Lesdiguières ; le duc de La Ferté ; le comte du Bourg ; le comte de Guiscard, le comte d'Armagnac, grand écuyer de France, frère du chevalier de Lorraine, et leur autre frère, comte de Marsan ; le marquis de La Vallière ; etc.

Arcadie n°1, Marc Daniel (Michel Duchein), mai 1957

VII. — EN MARGE DE LA COUR DU GRAND ROI

Signe des temps : si le règne de Louis XIV compte – nous l'avons vu – bon nombre d'homosexuels, dont certains éclatants, dans les cercles de la Cour, notre enquête sera infiniment moins fructueuse, même pour la première partie du règne, dans la bourgeoisie et dans le monde des arts et des lettres. Dans l'immense floraison littéraire de la grande génération classique – les Racine, les La Bruyère, les Boileau, les La Fontaine... – c'est à peine si un seul – Molière – prêtera à commentaire de notre point de vue ; parmi tous les artistes qui gravitent autour des commandes royales, seul Lully donnera matière à notre étude ; quant au monde bourgeois, si nous manquons presque totalement de renseignements sur ses mœurs, il n'y a, malheureusement, pas lieu de nous en étonner : j'ai noté, déjà, que, l'existence quotidienne des marchands et des artisans n'ayant pas tenté la plume des chroniqueurs d'alors, et le danger étant si grand au point de vue de la justice, nous n'avons pratiquement aucun document qui nous permette de connaître l'homosexualité dans la « classe moyenne » au xvii, siècle. Quant au peuple – ouvriers surtout – nous le retrouvons en étudiant, précisément, l'aspect pénal de la question.

Signe des temps, ai-je dit. Qu'on pense à Théophile de Viau, à Saint-Pavin, à Des Barreaux, à Blot, à D'Assoucy, à toute cette génération de poètes libres dont nous avons parlé au début de cette série de chapitres (96). L'existence d'une littérature d'inspiration homosexuelle est, presque toujours, le signe d'une époque de liberté et de ferveur intellectuelles : que ce soit la Grèce antique, la Renaissance italienne, l'Angleterre élisabéthaine, le début du règne de Louis XIII, le xx, siècle. Que les grands écrivains classiques de la deuxième moitié du xvii, siècle aient ignoré l'homosexualité sous toutes ses formes est une preuve de plus — s'il en fallait — qu'avec toutes les qualités admirables qui font d'eux les représentants du « Grand Siècle », il leur a manqué, essentiellement, la curiosité et le sens critique (j'aimerais dire l'irrespect), que nous considérons, justement, comme indispensables à notre goût.

La Bruyère, lui-même, qui connaissait si bien l'âme humaine – mais, comme Racine ou Bossuet : l'âme humaine en son aspect « raisonnable », en ignorant toutes les profondeurs – n'a, sur l'amour des hommes entre eux, que le mot d' « amours ridicules » (97).

Mais, à défaut d'écrivains ayant parlé dans leurs ouvrages de l'homosexualité, n'existe-t-il pas, dans cette génération si nombreuse d'hommes de lettres, des « sodomites » ayant plus ou moins défrayé la chronique de leur temps ?

Aussi curieux que cela puisse paraître, je dois répondre qu'à ma connaissance, non : à part, toutefois, l'auteur dramatique Longepierre (1659-1721), dont Saint-Simon trace ce portrait : « c'était un drôle intrigant de beaucoup d'esprit, doux, insinuant, et qui, sous une tranquillité, une indifférence et une philosophie fort trompeuses, se fourrait et se mêlait de tout ce qu'il pouvait pour faire fortune... D'ailleurs il savait, entre autres, force grec, dont il avait aussi toutes les mœurs » (98).

Mais Longepierre n'est pas une personnalité de premier plan il en va autrement de Molière.

Mon ami Alain intitulait joliment une étude parue dans *Arcadie*

« Voltaire fut-il un infâme ? » (99). Dois-je à mon tour poser ce point d'interrogation : « Molière fut-il un sodomite ? ». Je m'en garderai bien, parce qu'en toute honnêteté je devrais reconnaître que je serais incapable de conclure. Voici les éléments du dossier (100).

En sa jeunesse, Molière avait fréquenté Gassendi, Cyrano de Bergerac, Chapelles : aucun de ces trois personnages n'était homosexuel, mais tous trois étaient « libertins », et touchaient aux survivants du groupe de Théophile de Viau. Il est certain que, philosophiquement, Molière fut toujours assez « indépendant » ; ce n'est pas suffisant, certes, pour le taxer de non-conformisme dans ses mœurs, mais ce peut l'être pour admettre qu'en cas d'attraction physique ou sentimentale vers un jeune homme il n'aurait pas été arrêté par des considérations d'ordre religieux.

On sait que la vie conjugale de Molière – époux d'Armande Béjart – fut loin d'être heureuse. Et c'est peu de temps après le début de ses difficultés matrimoniales que l'écrivain remarqua, sur un petit théâtre où il jouait les rôles d'enfants, un garçon d'une dizaine d'années nommé Baron. Il l'invita à souper, lui fit faire un habit neuf, « le fit coucher chez lui pour avoir plus le temps de connaître ses sentiments par la conversation ». Le lendemain il lui donna six louis d'or, et obtint du roi la permission de le garder dans sa troupe. Armande Molière prit fort mal la chose, et fit à Baron une vie si impossible que celui-ci, un jour, s'enfuit ; et Molière – écrivain célèbre, directeur de théâtre, protégé du roi – alla rechercher le fugitif, le supplia, le ramena chez lui...

Voilà donc le jeune Baron installé chez les Molière : « on ne peut s'imaginer avec quel soin M. Molière s'appliquait à le former dans ses mœurs comme dans sa profession ». Chapelles, grand viveur, ami de l'écrivain, s'était lui aussi pris d'amitié pour l'adolescent et l'emmenait avec lui dans ses tournées de cabarets. Baron jouait au maître de maison, intervenait dans la conversation et Molière ne le rabrouait pas. Leur liaison dura jusqu'à la mort de Molière, qui survint en 1673, alors que Baron avait tout juste vingt ans.

Que peut-on conclure de tout cela ? Certes, il est évident que Molière éprouva pour le jeune acteur un sentiment qui dépasse la simple amitié, et même la simple intimité de maître à disciple ; leur liaison débuta par un véritable « coup de foudre » – s'il faut en croire du moins le récit de Le Gallois de Grimarest – et leur cohabitation est bien une cohabitation amoureuse. Mais, enfin, eurent-ils, ou non, des « relations » ensemble ? D'un côté, on peut dire que les ennemis de Molière, si prompts à le traîner dans la boue, n'auraient pas manqué, si tel eût été le cas, d'en profiter pour l'accuser du crime contre-nature ; et que le roi, si pointilleux sur ce chapitre, ne l'eût certes pas admis. D'autre part, on peut répondre que les relations d'un maître et d'un disciple constituent le meilleur « camouflage » de ce genre de relations illégales, que la jalousie d'Armande Molière n'était probablement pas une fumée sans feu, et qu'enfin certaines des anecdotes que raconte Le Gallois de Grimarest sur cette liaison sont d'apparence nettement homosexuelle.

C'est pourquoi je me garderai d'essayer de trancher la question, et j'en laisserai le soin à chacun de mes lecteurs, selon ses tendances personnelles (101).

Dans le monde des arts, à défaut d'un grand nombre de noms, nous aurons à citer celui du plus grand musicien de l'époque, Jean-Baptiste Lully, le créateur de l'opéra français, dont les mœurs défrayaient la chronique jusqu'au scandale.

Baptiste (102) est fils d'une meunière,

Personne n'en saurait douter :

Il chevauche comme un meunier,

Toujours sur le derrière.

Un jour l'Amour dit à sa mère

« Pourquoi ne suis-je pas vêtu ?

Si Baptiste me voit tout nu

C'en est fait de mon derrière.

Vénus dit : « Qu'est-ce que tu penses ?
Quand même tu serais vêtu,
Si Baptiste l'a résolu
Il faudra que tu danses. » (103).

Tout protégé du roi qu'il fût, il eut du reste quelques ennuis avec la police, à propos d'un jeune garçon nommé Brunet ; il aurait été dénoncé par une vieille fille, Mlle Certain, dont il aurait repoussé les avances, et qui se serait ainsi vengée... (104). Mais il nous reste à parler de deux classes sociales où l'homosexualité est particulièrement inattendue, a priori : la magistrature et le clergé.

A vrai dire, pour la première – ce qu'on appelait, au XVIIe siècle, la « robe » – la moisson de renseignements est maigre : un seul personnage, mais d'importance : le Premier Président du Parlement de Paris, Achille de Harlay, dont une chanson de 1695 dit :

*Les bardaches sont à présent
Une marchandise si chère
Que notre Premier Président
A si fort gâté ses affaires
Qu'il en a vendu le Mesnil
Qui de Beaumont sera suivi (105).*

Mais, en ce qui concerne l'Eglise, ce n'est plus une moisson de noms et de faits qu'on peut recueillir : c'est une avalanche. De tous temps, certes, le clergé a compté en son sein un nombre très considérable d'homosexuels, tant parmi les moines que parmi les séculiers, et singulièrement dans la hiérarchie : je sais que l'Eglise du xx^e siècle ne fait pas exception – et ce n'est pas Roger Peyrefitte, ni André Baudry, qui me contrediront. Mais il me semble que cette seconde moitié du XVIIe siècle peut le disputer à l'époque de la Renaissance pour le nombre et la qualité des prélats sodomites...

Pour nous borner à la France, il faut citer : le cardinal de Bonzi, archevêque de Toulouse et de Narbonne, que Saint-Simon accuse plus ou moins clairement d'avoir eu pour favori un certain jeune abbé Fleury, qui devait un jour devenir à son tour cardinal et même premier ministre (106).

Le cardinal de Bouillon avait « des mœurs infâmes », et « ne s'en cachait pas » ; avant sa disgrâce, il s'affichait à Rome avec ses mignons (107).

Le cardinal de Coislin, évêque de Metz, fut accusé par les parents d'un jeune abbé messin d'avoir voulu séduire celui-ci ; il en résulta tout un procès, fort scandaleux, et les chansons de pleuvoir, où le prélat se faisait traiter de « cardinal du titre de Sodome » (108).

L'archevêque d'Albi, Hyacinthe Serroni, fut pendant de longues années amoureux d'un jeune homme nommé De Camps, dont il fit son secrétaire et qu'il fit ensuite prêtre, puis chanoine ; il devait finir évêque de Glandève (109).

Parmi les prêtres séculiers, on pourrait citer par dizaines, hélas, les noms de ceux qui apparaissent dans les rapports de police, tel ces abbés de Rochefort et Chabert de Fauxbonne dont nous reparlerons ultérieurement, ou cet abbé de Larris qui se prostituait, ou cet abbé Lecomte qui avait « pour principale étude d'attirer les écoliers pour les corrompre »... Mais on pourrait aussi en citer d'autres, occupant des postes importants ou portant de grands noms, comme l'abbé Servien, fils du ministre Servien et frère de la duchesse de Sully, qui fut compromis dans une vilaine affaire de commerce de jeunes gens (110) ; ou l'abbé d'Auvergne, de la famille de La Tour d'Auvergne, dont Saint-Simon écrit : « ses mœurs étaient publiquement connues

pour être celles des Grecs, et son esprit pour ne leur ressembler en aucune sorte » (111).

Un nom de moine revient fréquemment sous la plume des chansonniers du XVII^e siècle à propos d'homosexualité : c'est celui de Dom Cosme, général – c'est-à-dire supérieur – des Feuillants (Bénédictins) (112).

Mais l'ordre régulier qui eut, au XVII^e siècle, la réputation de sodomie la plus universellement répandue, fut celui des Jésuites. Tout y conspirait : l'origine étrangère de cette Compagnie, réputée « italienne » de politique et de mœurs ; son importance comme congrégation enseignante (et il est bien évident que les Ordres enseignants sont plus exposés que d'autres aux critiques de mœurs) ; l'antipathie presque générale, enfin, qu'elle excitait en France, vieux pays gallican.

Dès 1661, Claude Le Petit écrivait :

*D'où vient qu'étant si triomphants,
Ils sont devenus pédagogues
Et fouetteurs de petits enfants ?
C'est ce que tout le monde explique
Selon son animosité :
L'un dit que c'est par vanité,
L'autre que c'est par politique.
Pour moi, qui suis sans passion,
Je jugerai cette action
Avecque plus de pruhommie,
Et soutiens plus probablement
Que c'est par pure sodomie,
Et ce n'est pas sans fondement. (113).*

Et je citerai encore cette assez jolie épigramme :

*Que ce quartier aux culs me semble dangereux
Et qu'il s'y doit passer de terribles affaires
On y voit trois apothicaires
Et les Jésuites proche d'eux (114).*

Il n'est pas jusqu'au R. P. La Chaise, le confesseur jésuite du roi, qu'on n'ait accusé – à tort, je pense – de sodomie (115).

Malheureusement, notre documentation sur l'homosexualité au XVII^e siècle ne vient pas tout entière des chansons, des épigrammes et des chroniques : il nous reste à écouter l'écho douloureux, et parfois tragique, des rapports de police et des jugements des tribunaux.

(96) Arcadie, n°37, janv. 1957, p. 35-43.

(97) La Bruyère, Caractères, chap. De la Cour.

(98) Saint-Simon, Mémoires, éd. Boislisle, X, p. 7.

(99) Arcadie, n°3, mars 1954.

(100) La source, pour cette épineuse question, est l'ouvrage de Le Gallois de Grimarest, Vie de Molière, dans Archives curieuses de l'Histoire de France, 2^e série, X, 1839.

(101) Citons encore cette phrase de Le Gallois de Grimarest (p. 277), qui accentue le doute : « M. Molière... avait assez de penchant pour le sexe (= les femmes), ... (mais) ... il traitait l'engagement avec négligence, et ses assiduités n'étaient pas trop fatigantes pour une femme ».

(102) Nom qu'on donnait couramment à Lully.

(103) Recueil Maurepas, Bibl. nat., ms. fr. 12 619, p. 165.

(104) Recueil Clairambault, Bibl. nat., ms. fr. 12688, fol. 289.

(105) Recueil Maurepas, Bibl. nat., ms. fr. 12 623, p. 215. Le Mesnil et Beaumont étaient deux propriétés de la famille de Harlay. Voir aussi le même Recueil Maurepas, ms. fr. 12621, p. 437.

- (106) Saint-Simon, Mémoires, éd. Boislisle, VI, p. 47 ; XI, p. 140.
- (107) Saint-Simon, Mémoires, éd. Boislisle, XXVI, p. 152.
- (108) Recueil Maurepas, Bibl. nat., ms. fr. 12625, p. 388.
- (109) Recueil Maurepas, Bibl. nat., ms. fr. 12 620, p. 415.
- (110) Archives de la Bastille, XI, p. 3-5.
- (111) Saint-Simon, Mémoires, éd. Boislisle, VII, p. 83.
- (112) Entre autres : Recueil Maurepas, ms. fr. 12618, p. 49 ; ibid. p. 221 ; ms. fr. 12 622, p. 253.
- (113) Claude Le Petit, Paris Ridicule, 1661 : « Le collège des Jésuites ».
- (114) Recueil Maurepas, Bibl. nat., ms. fr. 12643, p. 93.
- (115) Recueil Clairambault, Bibl. nat., ms. fr. 12688, fol. 257.

Arcadie n°42, Marc Daniel (Michel Duchein), juin 19 57

VIII. — BUCHERS ET BASTILLE : LES PAPIERS DE M. LE LIEUTENANT DE POLICE

La loi concernant la répression de l'homosexualité – ou plutôt de la « sodomie » – sous l'Ancien Régime, nous la connaissons elle ne disparaîtra qu'avec la Révolution ; c'est, sans atténuations, sans nuances, la peine de mort, le bûcher ; la législation française suit, sur ce point, le droit du Bas-Empire romain (116).

Donc, en principe, toute personne, laïque ou ecclésiastique, noble ou roturière, convaincue du « crime monstrueux », doit périr « la punition d'un si grand crime ne saurait être moindre que celle de mort, ... surtout lorsqu'il est commis entre deux personnes de même sexe (117).

Mais, en pratique, il est bien évident que seuls étaient traduits devant les tribunaux ceux qui étaient pris en flagrant délit, ou qu'une dénonciation signalait à l'attention des juges, ou encore ceux dont la sodomie se doublait de quelque autre crime, tel que viol ou assassinat. « Si les exemples de leur punition ne sont pas aussi fréquents que l'est le crime, on peut dire que c'est moins par l'effet de la négligence des juges que par l'effet des précautions secrètes qu'ont coutume de prendre ceux qui y tombent pour en dérober la connaissance au public. » (118).

En cas de flagrant délit, la procédure était rapide ainsi, Jean Diot et Bruno Lenoir, surpris rue Montorgueil à la mi-mai 1750 : Diot était domestique, Lenoir cordonnier ; Diot avait 40 ans, Lenoir 23. Condamnés au feu par le prévôt le 27 mai, ils font appel, sont interrogés au Parlement : « Dem. à Diot s'il a été vu rue Montorgueil ? — Rép. : Oui. — Dem. à Diot s'il a commis avec Lenoir des indécentes ? — Rép. : Non, et ne le connaît pas. — Dem. à Diot s'il a défait sa culotte ? — Rép. : Oui, pour lâcher de l'eau. — Dem. à Diot si l'autre avait aussi sa culotte défectueuse ? — Rép. N'en sait rien. » (119). Le Parlement confirme la sentence, et ils montent sur le bûcher le 6 juin.

La coutume était qu'en raison de la « monstruosité » du crime de sodomie – réputé pire que l'assassinat – les pièces du procès fussent brûlées avec la victime, afin qu'en pérît jusqu'à la mémoire ; cette circonstance rend particulièrement difficile l'étude de la procédure criminelle en ce domaine : aussi ne pouvons-nous tirer de ces procès toute la documentation historique que nous souhaiterions. Le plus souvent, seules nous sont connues les sentences, — longue et atroce liste, depuis Jacques Chausson brûlé en 1661, qui émerveilla les témoins par l'héroïsme de sa mort :

*Il chanta d'un air gai la lugubre chanson
Et vêtit sans pâlir la chemise empesée (120),
Et du bûcher ardent de la pile embrasée
Il regarda la mort sans crainte et sans frisson (121).*

Le poète Claude Le Petit, auteur de ces vers, fit preuve à cette occasion d'une singulière vilénie et d'une rare bassesse d'âme après avoir constaté le courage du condamné, il ironise ignoblement sur son sort :

*L'infâme vers le ciel tourna sa croupe immonde,
Et, pour mourir enfin comme il avait vécu,
Il montra, le vilain, son cul à tout le monde.*

Je ne sais s'il y a une justice immanente : mais j'avoue éprouver une secrète satisfaction de savoir que ce Claude Le Petit, un an plus tard, revêtait à son tour la « chemise empesée » et expirait dans les mêmes flammes pour « crime de lèse-majesté divine et humaine », c'est-à-dire pour la publication d'un recueil obscène intitulé *Le Bordel des Muses*.

Cependant, il semble que même les juges du XVII^e siècle se rendaient compte que, dans certains cas, la condamnation à mort eût été inique ; en tout cas, les papiers du lieutenant de police

Et les archives de la Bastille contiennent bon nombre d'histoires de sodomie qui ne se terminèrent pas sur le bûcher.

Louis XIV, si soucieux d'ordre et de discipline, fut le véritable créateur de la police parisienne ; la charge de lieutenant de police fut confiée par lui d'abord à Nicolas de La Reynie, puis à René d'Argenson, qui furent tous deux des administrateurs de grande classe, ancêtres des grands préfets de police du XIX^e siècle ; leur surveillance, dans ce Paris qui comptait environ 500.000 habitants, était d'une minutie extraordinaire, grâce à un luxe inouï d'indicateurs et d'agents secrets.

Presque chaque jour, le lieutenant de police adressait au ministre compétent un rapport sur les événements de Paris, et le roi en personne prenait connaissance des plus importants. Parfois, certaines affaires, où étaient impliquées des personnes de grande famille, étaient suivies de près par le souverain et le gouvernement.

Ainsi, en 1700, une Mme de Murat, lesbienne et hystérique, fut l'objet d'une surveillance persévérante, et il fallut plusieurs interventions du ministre Pontchartrain pour l'exiler de Paris. Il est vrai que cette dame était vraiment d'une violence peu commune, et qu'avec sa tendre amie Mme de Nantiat, autre mégère, elle faisait régner la terreur sur son quartier, pissait par les fenêtres, et battait ceux qui osaient critiquer ses mœurs. Enfermée enfin au château de Loches, elle scandalisait encore les autorités par les lettres qu'elle écrivait à ses amies, et le ministre, sur l'ordre du roi, lui fit supprimer cette liberté (122).

En fait, presque tous les homosexuels que nous voyons figurer dans les rapports du lieutenant de police sont d'assez sinistres personnages ; mais il n'y a pas lieu de nous en étonner, car de tout temps a foisonné dans les grandes villes une lie de prostitués et de débauchés, et quiconque étudierait les dossiers de la Brigade des Mœurs au Quai des Orfèvres n'aurait pas de nos contemporains homosexuels – bains de vapeur, vespasiennes, hôtels louches, terre-pleins des boulevards – une bien excellente idée.

Voici, à titre d'exemple, quelques-unes des histoires les plus représentatives. En 1701, la police a son attention attirée par plusieurs familles qui se plaignent de disparitions de garçons de 17 ou 18 ans ; l'enquête s'oriente vers un nommé Neel et un nommé La Guillaumie, et on découvre tout un réseau de « traite » : Neel séduit les garçons, puis les vend à La Guillaumie ; le frère d'un Conseiller au Parlement, Le Mas de Saint-Venois, est compromis dans cette trouble affaire. Mais – exemple frappant de contraste entre la théorie et la pratique – aucun n'est condamné à mort : Neel est enfermé au donjon de Vincennes pour le restant de ses jours, La Guillaumie au couvent de la Charité à Charenton, Le Mas de Saint-Venois est exilé à Tulle (123).

Parfois, la mansuétude est plus grande encore : le sieur de La Parizière, qui prostituait des jeunes gens sur les promenades, s'en tire avec quelques mois de prison au Fort l'Evêque (1703) : il est vrai qu'il a déclaré que « n'ayant dans sa province qu'une femme fort mauvaise et fort ennuyeuse, il avait mieux aimé rester à Paris » ; et peut-être le juge avait-il été sensible à l'argument (124).

Dans le cas des ecclésiastiques, on prend l'avis de leur évêque ainsi, en marge du rapport sur l'abbé de Rochefort, qui écrivait à un jeune charron de Vaugirard et à un laquais des lettres d'amour enflammées, le ministre écrit : « A. M. le Cardinal de Noailles son avis ? » (125).

Mais, assez souvent, l'arrestation d'un homme met la police sur la piste de toute une filière où, bien vite, apparaissent de si grands noms qu'on étouffe l'affaire. En 1702, un propriétaire de meublé, Martin, vient à la police dénoncer son locataire Petit, un garçon de 25 ou 26 ans, qui faisait la débauche dans sa chambre avec toutes sortes de garçons rencontrés dans les jeux publics. On arrêta donc ledit Petit, et on trouve dans sa malle des documents compromettants pour le comte de Tallard, lieutenant-général des armées du roi ; on l'enferme à la Bastille d'où il sera plus tard transféré aux Chartreux (126).

L'affaire la plus sensationnelle, qui émeut fort le lieutenant de police et le ministre, éclate en cette même année 1702. Elle débute par l'arrestation d'un nommé Lebel, âgé de 24 ans, « beau garçon, bien fait, ci-devant laquais, et qui maintenant se fait passer pour homme de qualité ». Incarcéré à la Bastille, Lebel est interrogé, et commence à donner des noms : celui qui l'a débauché le premier, dit-il, alors qu'il n'avait que dix ans, est un certain Duplessis, « qui se promène tous les jours dans le jardin du Luxembourg pour y séduire de jeunes écoliers ». Duplessis organisait chez lui des orgies de jeunes gens « dont il abusait successivement ». Par lui, Lebel avait connu Coustel, « qui est non seulement un sodomite mais un impie », et Astier, dont l'occupation quotidienne consistait à aller racoler des garçons dans les billards de la place Saint-Michel ; tous trois – Duplessis, Coustel, Astier – vivaient des profits retirés de la prostitution des jeunes gens qu'ils « protégeaient ». Un de leurs amis, Leroux, tenait derrière la Madeleine un bureau de placement pour laquais jeunes et bien faits et « les envoyait à des seigneurs de province lorsqu'on lui en demandait ». Puis, toujours dans l'entourage de ces trois sinistres personnages, voici toute une série d'abbés : l'abbé de Campistron, l'abbé de Larris qui se prostitue pour son propre compte, l'abbé Lecomte chassé du Séminaire Saint-Magloire, l'abbé Servien, fils de l'ancien ministre Abel Servien. Puis, on voit apparaître les grands seigneurs, clients des « fournisseurs » de beaux garçons : le maréchal-duc de Vendôme, le duc de Lesdiguières, le duc d'Estrées, l'ambassadeur de Portugal... (127).

Tout cela ne laisse pas d'être passablement sordide, et n'évoque guère les « coiffes de lin » de la pieuse Maintenon, dont c'était pourtant alors le règne tout puissant.

Mais c'est grâce à ces rapports de police et à ces archives de prison que nous pouvons deviner ce que pouvait être, au vrai, la vie quotidienne d'un homosexuel de classe moyenne, en ce Paris du Grand Siècle.

Les rencontres se faisaient (curieuse pérennité de ces choses !) au Luxembourg, dans les cabarets de la place Saint-Michel, dans les tripots du quartier Saint-Antoine, sur les quais de la Seine...

Evoquons, par exemple, l'assez mélancolique et pathétique figure de cet abbé Chabert de Fauxbonne qui passait ses après-midi à chercher l'aventure sur les quais près de l'Hôtel de Ville, là où les bateliers se divertissaient une fois le travail terminé et où flânaient les manœuvres en quête d'embauche... Le 28 avril 1704, il remarqua un beau garçon qui regardait les joueurs de quilles, et vint s'accouder au parapet à côté de lui ; la conversation engagée sur la pluie et le beau temps, l'abbé demanda à son interlocuteur son nom — il s'appelait Gillain — s'il était marié — oui, depuis trois ans — s'il avait des enfants — un seul —. Sur quoi il s'exclama : « Quoi, n'avoir qu'un enfant depuis tant de temps ! Que n'en faites-vous ? ». Puis il proposa à Gillain d'aller dans sa chambre pour y boire une bouteille de bière. Gillain ayant répondu qu'il était trop tard, il revint le lendemain, acheta de la bière, monta à la chambre de Gillain et, une fois là, fit au brave garçon des propositions si précises que celui-ci lui dit « qu'il voyait bien ce qu'il lui demandait, mais qu'il n'avait pas le temps... »

L'abbé renouvela la même tactique quelques jours après – le 8 mai – avec un autre garçon, nommé Simonnet ; une fois dans la chambre, il lui proposa de « se divertir » avec lui... Malheureusement, Simonnet était indicateur de police, et un rapport fut mis sous les yeux de D'Argenson. Prévenu, le ministre Pontchartrain fit enfermer l'abbé Chabert de Fauxbonne à la Bastille, puis à Bicêtre, et enfin, après six mois de détention, le fit reconduire à Valence, son diocèse d'origine : il avait trente ans (128). Ainsi s'animent devant nos yeux ces ancêtres lointains, et pourtant si proches – avec leurs vices, sans doute, et leurs tares, mais aussi leurs sentiments aussi respectables que n'importe quels autres, (que ne donnerait-on pour lire aujourd'hui les lettres de l'abbé de Rochefort au charron de Vaugirard !) et la misère indicible de leur vie, hantée par la peur des dénonciations, de la police, du bûcher, écartelée entre l'impulsion toute puissante de leur nature et la terreur du châtement atroce... Mais et ce sera l'honneur de ce siècle, qui fut, malgré tout, grand quelques êtres d'élite commençaient à soupçonner l'existence du problème : cent ans encore, et pourra venir Cambacérés.

(116) Code de Justinien, De Adulteriis, loi Cum vir, XXXI.

(117) Muyart de Vouglans, Instruction criminelle suivant les lois et ordonnances du royaume, III, p. 366 (vers 1765).

(118) Id. ibid.

(119) Archives nationales, X 2 A, 1114, 5 juin 1950.

(120) Chemise enduite de soufre et de poix dont on revêtait les condamnés pour aider à la combustion.

(121) Claude Le Petit, Sur le supplice du sodomite Chausson. Chausson avait été pris pour avoir tenté de violer un jeune garçon, et fut condamné en même temps que son complice Jacques Paulmier, dit Fabry ; l'un et l'autre fournissaient aussi des garçons à certains seigneurs notamment au roi d'Yvetot Charles du Belay (cf. Arcadie, n°39, mars 1957).

(122) Paul Cottin, Rapports inédits du lieutenant de police René d'Argenson (1697-1715), publiés d'après les manuscrits conservés à la Bibliothèque Nationale, éditions Paul Cottin, Paris, Librairie Plon, 1891, pp. 13-97

(123) Id., p. 72-73

(124) Id., p. 127

(125) Id., p. 174

(126) F. Ravaisson, Archives de la Bastille, XI, p. 2-3

(127) Id. p. 3-5

(128) Id., p. 213 sq.

Arcadie n°43/44, Marc Daniel (Michel Duchein), juil let/août 1957

IX. — « COMME LES POETES AVEC LA RIME »

On peut parler de « grands siècles » homosexuels : le XVI^e siècle en fut un, avec Michel-Ange, Vinci, Shakespeare ; le XX^e en sera un aussi, avec Proust, Gide, Garcia Lorca, pour ne citer que des morts.

Mais le XVII^e ?

Il ne faut pas, certes, ne considérer que le nombre ; car je crois – intuition à défaut d'impossibles statistiques – que celui-ci est à peu près permanent, au moins en proportion, sous chaque latitude. Qu'au Moyen-âge, l'implacabilité de la répression ait contraint le plus grand nombre au refoulement, à la folie peut-être, c'est bien probable ; que les circonstances favorables, comme celles du siècle des Flaviens et des Antonins, ou d'aujourd'hui, amènent à la lumière du jour bien des gens qui, sans elles, vivraient dans le mystère et la dissimulation, c'est également vraisemblable ; mais les causes physiologiques, psychologiques, sociologiques de l'homosexualité ne changent pas, d'un siècle à l'autre, au point de faire beaucoup varier la proportion des atteints par rapport au reste de la population.

Ce qu'il faut prendre comme critère, c'est d'une part la qualité humaine des homosexuels, et, de l'autre, la conscience qu'ils eurent de leur nature, la mesure dans laquelle cette particularité de leur instinct influa sur leur activité créatrice ; en d'autres termes : Michel-Ange hétérosexuel n'eût pas peint le plafond de la Sixtine tel qu'il est, ni écrit les Sonnets à Tommaso de Cavalieri, ni sculpté le David et les Esclaves enchaînés ; mais Condé hétérosexuel eût tout autant gagné la bataille de Rocroi.

Ceci posé, je ne crois pas, donc, que nous puissions considérer le XVII^e siècle comme un « grand siècle » homosexuel : il a produit trop peu de génies créateurs dans l'œuvre de qui cette nature particulière ait été sensible.

Mais il serait bien absurde de commettre l'erreur inverse, et de ne voir dans l'homosexualité du temps de Louis XIII et de Louis XIV que divertissement de blasés, inversion psycho-pathologique et jeux de pages.

Tout d'abord, les limites de cette étude m'ont obligé à ne citer que des exemples français, et à circonscrire au royaume des fleurs de lys le champ de notre enquête. Mais l'extraordinaire foisonnement de « sodomie » n'était nullement le fait exclusif de notre pays.

L'Italie, depuis le XV^e siècle, était considérée comme la patrie de ce « vice » qui portait son nom ; il y était même si répandu qu'on l'y admettait traditionnellement comme presque normal chez les moines, les prélats et les grands seigneurs.

L'Angleterre eut, en cent ans, trois souverains appartenant plus ou moins au domaine d'Arcadie : Jacques I^{er}, d'abord (1603-1625) – le propre fils de la malheureuse Marie Stuart – qui eut, entre autres, pour favori le beau Robert Carr, « aux membres solides, aux fortes épaules et au sourire doux », dont la fin fut tragique. On disait de Jacques I^{er} : *Habuimus regem Elisabetham, habemus nunc reginam Jacobum* (nous avons eu le roi Elisabeth ; maintenant nous avons la reine Jacques). Puis Guillaume III (1688-1702), l'implacable ennemi de Louis XIV, qui aimait les garçons jeunes et en changeait souvent : Capel, Albemarle... (129). Enfin la reine Anne (1702-1714) que connaissent déjà les lecteurs et les lectrices d'Arcadie (130).

L'Allemagne, patrie chérie de la Princesse Palatine, n'échappait pas à la « contagion ». Le jeune duc de Wolfenbüttel s'éprit de Charles-Louis de Bavière qui voulut le tuer tant son indignation fut vive (131) ; la même mésaventure faillit lui arriver avec le prince d'Eisenach, à qui il avait fait des propositions (132). Moins princier dans ses goûts, le landgrave de Hesse-Rheinfels faisait partager son lit à son cocher (133).

La lointaine Suède elle-même eut sa reine Christine, qui, nous dit-on, avait été pervertie par son médecin, ancien familier du Grand Condé, et qui, lors d'un de ses passages en France, avait quasiment violé Mme de Brégy (134) ; et le Portugal ne se contenta pas d'envoyer en France un ambassadeur sensible aux charmes des pages (135) : il y restait plus d'un seigneur du genre de ce comte de Ribeira, « jeune, fort bien élevé, doux et de très louables inclinations... qui n'avait qu'un défaut » – on devine lequel (136).

J'ai gardé pour la fin de cette énumération le plus surprenant des illustres homosexuels étrangers : le prince Eugène de Savoie, célèbre général ennemi de la France, qui passait pour s'être prostitué dans sa jeunesse, au temps où il manquait d'argent – « on dit que pour un écu on pouvait faire de lui ce qu'on voulait » – et qu'on appelait encore bien longtemps après, Madame Simoni ou Madame Putana (137).

Ж

Une remarque s'est imposée à moi au cours de cette étude : c'est que si l'homosexualité grecque antique est surtout liée pour nous à la mémoire des philosophes et celle de la Renaissance italienne aux poètes, si celle du XXe siècle restera pour les générations futures comme particulièrement foisonnante dans le domaine du roman, celle du XVIIe nous apparaît comme essentiellement militaire.

La liste est proprement impressionnante des grands hommes de guerre que leur penchant inclina, en ce temps qui fut si riche en armées, vers leurs semblables. Condé – le « grand Condé », triomphateur de Rocroi, de Nordlingen, de Lens ; Villars – vainqueur de Friedlingen et de Denain, sauveur de la France en 1712 ; Vendôme – capitaine génial et fantasque qui domina la guerre de Succession d'Espagne ; Guillaume III d'Angleterre – âme passionnée de la guerre de la Ligue d'Augsbourg ; le Prince Eugène – stratège subtil d'Oudenarde et de Malplaquet – sont à coup sûr cinq des plus grandes figures militaires de ce temps qui en compta tant d'éminentes ; et il ne faudrait pas minimiser un prince de Conti, un maréchal de Guiche, un maréchal de Grammont, un maréchal d'Huxelles, un comte de Guiscard, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Namur, un duc de La Ferté, gouverneur de Metz, un comte du Bourg, mestre de camp de Sa Majesté... Louis XIII, si soumis à ses Baradas et à ses Cinq-Mars, était vaillant au feu. Et quoi ! Il n'est pas jusqu'à Monsieur, ce « pauvre Monsieur » qui aurait bien voulu s'habiller en femme et qui « mettait imperceptiblement du rouge », qui ne se révélât, à la bataille de Cassel, courageux jusqu'à la témérité, avec « une bravoure si naturelle qu'il semblait ignorer ce que c'était que la mort » (138).

Bien que ma documentation sur la marine soit moins abondante – faute sans doute d'avoir cherché aux bonnes sources – j'ai tout lieu de croire que cette arme n'était pas plus qu'une autre exempte de ces penchants, puisqu'une dépêche du 25 janvier 1690 témoigne des « habitudes infâmes » auxquelles s'abandonnaient les officiers des vaisseaux eux-mêmes (139).

Nous voici loin, certes, de l'image traditionnelle d'une homosexualité de salon – ou de Cour – toute en talons rouges et perruques « étalées en avant ». Et il faut profiter de cette occasion pour remarquer, une fois de plus, à quel point les distinctions populaires entre « passifs » et « actifs » ne correspondent à rien dans le domaine de la valeur humaine ni même du caractère des intéressés. « Passif, au sens psychologique du mot, Vendôme, le vainqueur de Villaviciosa, le conseiller du roi d'Espagne ? et pourtant, on sait qu'« il s'en faisait donner par laquais, porteurs de chaise et paysans » (140). « Passif, le prince Eugène, le tenace et méthodique

organisateur des victoires des coalisés en 1707-1709 ? et pourtant, on l'appelait « Madame Putana »...

Mais on en revient toujours au même point : Jules César, que je sache, n'était point un faible ni une femmelette ; et cependant c'est tout juste si les lycéens de troisième ne savent pas, d'après Suétone, qu'il était « la femme de tous les hommes » et qu'on l'appelait « la reine de Bithynie ». La conspiration du silence – car il faut bien appeler les choses par leur nom – entretient sur tout cela une ignorance à base de préjugés et d'idées toutes faites, si épaisse qu'on fait figure de sacrilège ou – pis encore – de plaisantin et d'amateur de paradoxes lorsqu'on tente d'aborder l'étude de ces problèmes avec un peu de franchise, de bon sens et d'honnêteté intellectuelle.

Ce qui me peine, c'est que les esprits les plus ouverts et les plus désireux de juger sainement adoptent souvent sur ce point particulier une opinion que semblent autoriser certaines œuvres de « vulgarisation » médico-scientifique, et que favorise toute une littérature dont la valeur artistique rend le message particulièrement persuasif. André Gide, qui aimait les très jeunes adolescents, justifiait à ses propres yeux son penchant en l'ornant de couleurs empruntées aux élégiaques alexandrins et aux poètes arabes ; la « grâce », la « sveltesse », le « charme » des garçons se rapprochent assez, pour le lecteur ordinaire, des qualités qu'il apprécie dans les femmes, pour lui permettre de transposer sans trop de difficulté les émotions d'un Anacréon auprès de Bathylle ou d'un Gide, précisément, auprès de quelque Ali ou Mohamed de quatorze ans.

Et puis, amateur de femmes ou d'adolescents, c'est toujours un « homme », un mâle ; on s'y retrouve mieux, si j'ose ainsi dire. Et par quel obscur besoin d'apologie des hommes aussi intelligents que le professeur Mariotti s'avisent-ils de faire de la néophilie – du goût pour les jeunes gens – je ne sais quelle forme supérieure et exquise de l'instinct sexuel ? (141). Ils ont beau jeu, certes, de citer Hadrien et Antinoüs, Michel-Ange et Tommaso, Shakespeare et ses gracieux travestis... Mais je connais des amateurs d'adolescents qui sont les plus vils et les plus méprisables des hommes, et les plus mous, et les plus faibles. Caligula aussi aimait les jeunes garçons, et les tyrans de l'ancienne Grèce, et les sultans dégénérés de la Sublime Porte, et les tristes héros de Sade.

Il serait beaucoup plus honnête de reconnaître que les particularités du goût sexuel n'ont très souvent nul rapport avec le caractère des intéressés, ou plutôt que ce rapport n'est aucunement celui qu'un souci primaire et quelque peu enfantin de « parallélisme » pourrait faire croire : le faible Henri III était, selon toute probabilité, homosexuel actif ; le mâle Frédéric II, homosexuel passif ; je laisserai à d'autres le soin dérisoire des statistiques.

Comme toujours, c'est du côté de la religion chrétienne que nous trouvons, au XVII^e siècle, l'obstacle principal à une libéralisation des mœurs et à une humanisation des préjugés. Nous avons vu le rôle de la Compagnie du Saint-Sacrement dans l'écrasement des « libertins » sous le règne de Louis XIII ; nous avons signalé celui de l'entourage de Mme de Maintenon, à base de Jésuites, dans l'étouffement progressif de la France à partir de 1681-1682.

En ce qui concerne l'homosexualité, c'est un sermon du célèbre Père Bourdaloue – jésuite lui aussi –, prononcé devant le roi le jour de Noël 1684, qui nous donne le ton : « l'hérésie abattue (142), l'impiété réprimée, le duel aboli, le sacrilège recherché et hautement vengé, tant d'autres monstres dont Votre Majesté, Sire, a purgé la France et qu'Elle a bannis de sa Cour, seront d'éternelles preuves de Sa piété. Le dirai-je néanmoins ? et pourquoi ne le dirai-je pas, puisqu'il y va des intérêts du Seigneur (143), et que je parle devant un roi à qui les intérêts du Seigneur sont si chers ? De

ces monstres que Votre Majesté poursuit... il en reste encore, Sire, qui demandent votre zèle, et tout votre zèle. L'Écriture me défend de les nommer, mais il suffit que Votre Majesté les connaisse, et qu'Elle les déteste. Elle peut tout, et la seule horreur qu'Elle en a conçue sera plus efficace que toutes les lois pour en arrêter le cours. Ils ne soutiendront pas Sa disgrâce ni le poids de Son indignation, et quand Elle voudra, ces vices honteux au nom chrétien cesseront d'outrager Dieu et de scandaliser les hommes. » (144).

Les résultats de ces sanglantes homélies, nous les connaissons.

Et il n'est que trop certain que ces exhortations à la sévérité et à la répression rencontraient, tant auprès de Louis XIV que de la majorité de ses contemporains, un écho favorable. Le XVII^e siècle surtout en sa seconde moitié, rêvait d'ordre, d'unité, d'autorité ; il n'était pas le temps de la liberté ni des dissidences : les protestants et les jansénistes en surent quelque chose autant que Vauban et Fénelon.

Mais il ne faut pas oublier que ce siècle fut grand : et nul siècle n'est grand sans grands esprits, donc sans esprits libres. À côté d'un Bourdaloue, rhéteur prêt à appeler la justice et la police au secours de ses prohibitions rituelles, il existait heureusement des gens assez réalistes pour n'attacher à ces questions de morale sexuelle que l'importance toute relative qui est la leur du point de vue de l'homme de gouvernement et de l'homme de pensée.

Le point de vue de l'homme de gouvernement, c'est Louvois, le grand ministre de Louis XIV, qui, assez imprévisiblement, nous le livre : « Louvois, dont les amis se livraient pour la plupart à la sodomie, disait au roi, pour les sauver, que cela valait mieux pour le service de Sa Majesté que s'ils aimaient les femmes, car lorsqu'il fallait aller à la guerre et entrer en campagne, on ne pouvait les détacher de leurs maîtresses, ...tandis qu'ayant d'autres inclinations ils étaient bien aises de quitter les dames et d'entrer avec leurs amants en campagne... Par ce discours il avait engagé le roi à être indulgent, ce qui n'avait pas déplu au confesseur, car si l'on avait voulu punir ce vice, il aurait fallu commencer par le collège des Jésuites. » (145). Paradoxe amusant, ou profonde connaissance des mœurs grecques – on pense à l'armée thébaine et au Bataillon des Amants – ? En tout cas, dans l'un ou l'autre, Louvois se révèle ici comme un esprit ou remarquablement pénétrant ou remarquablement affranchi, et, si cela ne lui fait pas pardonner l'incendie du Palatinat (146), cela amène à réviser l'idée qu'on se fait généralement de lui – celle d'un ministre acharné, sombre et « policier ».

De leur côté, les hommes du monde – tout au moins les viveurs – ne se faisaient pas faute, malgré le roi et l'Église, de critiquer, en petit comité, le préjugé biblique : « ceux qui s'adonnent à ce vice et qui croient dans la Sainte Écriture s'imaginent que c'était seulement un péché lorsqu'il y avait peu de gens dans le monde, et qu'on était ainsi coupable en empêchant qu'il ne se peuplât ; mais, depuis que la terre est toute peuplée, ils ne regardent plus cela que comme un divertissement ; on évite cependant, autant que possible, d'être accusé de ces vices parmi le peuple, mais entre gens de qualité on en parle publiquement. On regarde comme une gentillesse de dire que depuis Sodome et Gomorrhe le Seigneur n'a puni personne pour ces méfaits. » (147). Ce sont là des arguments que le temps a rendus classiques parmi les apologistes de l'homosexualité : Gide, entre autres, les fait siens dans Corydon. Mais au XVII^e siècle il faut avouer qu'ils avaient une fraîcheur autre, et l'on ne peut s'empêcher de songer que ces grands seigneurs libertins, si vraiment ils tenaient ces propos, faisaient preuve d'une singulière liberté d'esprit et d'un rare don d'exégèse biblique.

Ainsi, dans les hautes sphères sociales, apparaissait, en cette fin du règne de Louis XIV, un esprit nouveau. Parmi les philosophes aussi perçait des rayons de lumière, encore timides, mais qui désormais ne s'éteindraient plus ; Bayle, Fontenelle, commençaient à douter ; et de leur doute allait sortir le monde moderne. C'est par eux, en définitive, que ce siècle fut grand, plus que par les pompeuses constructions d'un Bossuet dont, la base théologique enlevée, rien ne subsiste que l'emphase quasi-latine de phrases sonores et toutes bruisantes de rhétorique.

Et si, comme je le crois, de ce grand siècle, les plus grands souvenirs sont encore Denis Papin, inventant le principe de la machine à vapeur, Newton découvrant les lois de la gravitation universelle et Descartes inaugurant le règne de la raison humaine et de l'esprit critique, je suis tenté de compter parmi les grands hommes de ce temps un inconnu – un abbé Del Carretto – qui, par la seule vertu d'une âme fraternelle, redécouvrit (tel Pascal réinventant les lois d'Euclide) une vérité oubliée depuis Aristote (148) et dont le progressif rétablissement contribue à rendre le monde d'aujourd'hui plus habitable pour des millions d'êtres.

Le passage vaut qu'on le cite en entier : l'Italien Primi Visconti, à la Cour de Louis XIV, avait été, certain jour de 1675, en butte aux avances du marquis de La Vallière, et avait eu fort à faire pour s'en échapper. « Je contai l'histoire à l'abbé Del Carretto ; il me répondit qu'il fallait avoir de la compassion parce que les hommes de semblable inclination naissent avec elle comme les poètes avec la rime ». (149). Le bon abbé, d'une seule phrase courageuse et lucide, démolissait dix-sept siècles de morale chrétienne, et tout un système de législation sanglante vieux de onze cents ans ; c'est grâce à quelques hommes comme lui que ne s'allument plus aujourd'hui les bûchers ; c'est grâce à d'autres hommes courageux qu'un jour viendra où, à leur tour, les préjugés qui ont remplacé les lois répressives disparaîtront, et où les maréchaux de France autant que les académiciens, les professeurs de Sorbonne, les plombiers et les employés de métro pourront, dans la dignité et la liberté, être ce qu'ils sont ; et le siècle qui verra s'accomplir ces choses sera aussi, pour l'humanité, un grand siècle (150).

(129) Princesse Palatine, Correspondance, éd. Jaeglé, I, p. 170 ; I, P. 249 ; éd. Brunet, I, p. 54 ; I, p. 58.

(130) Marc Daniel, Comment Churchill devint Marlborough, dans Arcadie, n°14, fév. 1955. Voir aussi la correspondance de la Princesse Palatine, éd. Brunet, I, p. 222.

(131) Princesse Palatine, Correspondance, éd. Brunet, I, p. 46.

(132) Id. p. 108.

(133) Id., II, p. 164.

(134) Id., I, p. 278 ; II, p. 185.

(135) Ravaisson, Archives de la Bastille, XI, p. 5.

(136) Lettre de la reine de Portugal à la princesse de Soubise. 28 sept. 1680, éd. dans Œuvres de Louis XIV, VI, p. 400.

(137) Princesse Palatine, Correspondance, éd. Brunet, I, p. 309 ; II, p. 282.

(138) Primi Visconti, Mémoires sur la cour de Louis XIV, éd. J. Lemoine, p. 190.

(139) Lefèvre, Histoire du corps de santé de la marine, chap. I.

(140) Bibl. nat., ms fr. 12621, p. 96.

(141) Prof. Ettore Mariotti, La Neofilia, Rome, 1952, in-8 (en italien). Cf. Arcadie, n°25, janvier 1956, p. 24.

(142) Allusion à la révocation de l'Edit de Nantes, révocation par laquelle, pratiquement, le roi déclarait les protestants déchus de la nationalité française.

(143) Où le Seigneur placerait-il son intérêt ! on touche ici du doigt cette conception absurde du christianisme traditionnel, pour qui les fautes d'ordre sexuel seraient les plus graves et les plus sensibles à Dieu. Une telle conception n'a pas fini d'exercer ses ravages.

(144) Bourdaloue, Sermon de Noël 1684.

(145) Mémoires de la Princesse Palatine, cit. par Roederer, Mémoires pour servir à l'histoire de la société polie en France (Œuvres, II), p. 355.

(146) Acte de cruauté commis en 1689, qui pèse lourdement sur la mémoire de Louvois.

(147) Princesse Palatine, Correspondance, éd. Brunet, I, p. 58 (lettre du 13 décembre 1701).

(148) Sur Aristote et sa théorie de l'homosexualité, voir : H.-E. Meier et L.-R. de Pogey-Castries, Histoire de l'amour grec, Paris, Le Prat, 1952, p. 292-302.

(149) Primi Visconti, Mémoires sur la Cour de Louis XIV, éd. J. Lemoine, p. 136.

(150) Il me reste à réparer ici un oubli de bibliographie : il s'agit de l'ouvrage du Docteur L. Hernandez, Les procès de sodomie aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles (Paris, 1920, in-8), où sont publiées les pièces d'un certain nombre de procès de cette sorte d'après des manuscrits de la Bibliothèque nationale (ms. fr. 10969 et 10970). J'ai moi-même, dans la présente étude, cité plusieurs des procès qu'a recensés le Dr Hernandez : Jacques Chausson, Jacques Paulmier, Benjamin Deschauffours.

Par ailleurs, à la liste des grands hommes de guerre du XVIIe siècle qui furent homosexuels, il faudrait peut-être ajouter le célèbre comte de Tilly, général des armées impériales pendant la guerre de Trente Ans : du moins est-il cité comme tel par le professeur Mariotti, dans son livre La Neofilia (p. 43) ; le temps m'a manqué pour vérifier si cette assertion du professeur Mariotti est exacte.

Arcadie n°45, Marc Daniel (Michel Duchein), septembre 1957